my Government, a reservation which is not intended as any criticism of the President. I wish expressly to reserve the position of my delegation on the question of the establishment of a Security Council precedent to the effect that, if one member of the Security Council makes a statement which is not controverted by other members, it must be assumed that the other members have accepted the statement. I feel it particularly necessary to make this reservation in view of what has been said. The representative of the Soviet Union—at the same meeting, I believe—made some observations about the procedural or substantive character of a resolution which was then being considered by the Security Council. I did not consider it necessary to discuss the validity of the views expressed by the representative of the USSR, but I should like to have it appear on the record that my delegation, by failing to object at that time, did not express agreement with the point of view enunciated by the representative of the Soviet Union.

The PRESIDENT (*translated from French*): If members agree, we might suspend the meeting now and resume it this afternoon at 3 p.m.

The meeting rose at 1.10 p.m.

THREE HUNDRED AND NINETY-FIRST MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday, 23 December 1948, at 3 p.m.

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 390th meeting (S/Agenda 390).

4. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Colonel Hodgson, representative of Australia, Mr. Desai, representative of India, Mr. van Roijen, representative of the Netherlands, Mr. Ingles, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

Mr. EL-KHOURI (Syria): The members of the Security Council have received document S/1135, which is a communication addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General of the Arab League. The members who have read this document will appreciate the extent to which the Arab States are concerned in the question of Indonesia.

serve au nom de mon Gouvernement, et cette réserve n'est nullement une critique à l'adresse du Président. Je tiens expressément à réserver la position de ma délégation sur la question du précédent que créerait le Conseil de sécurité s'il décidait que, dans le cas où un membre du Conseil de sécurité fait une déclaration à laquelle ne s'opposent pas les autres membres, il faut considérer que ces membres l'approuvent. J'estime qu'il est particulièrement nécessaire de formuler cette réserve après ce que l'on vient de dire. Le représentant de l'Union soviétique — à la même séance, je crois — a présenté des observations sur le point de savoir si une résolution, que le Conseil de sécurité était alors en train d'examiner, constituait une question de procédure ou une question de fond. Je n'ai pas jugé opportun de discuter les opinions exprimées par le représentant de l'URSS, mais je voudrais que le procès-verbal mentionne que ma délégation, si elle n'a pas soulevé d'objections à ce moment-là, n'a cependant pas approuvé le point de vue exposé par le représentant de l'Union soviétique.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions interrompre nos délibérations et les reprendre, si cela vous convient, cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 10.

TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-ONZIEME SEANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le jeudi 23 décembre 1948, à 15 heures.

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 390ème séance (S/Agenda 390).

4. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, le colonel Hodgson, représentant de l'Australie; M. Desai, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; M. Ingles, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil de sécurité ont reçu le document S/1135, communication adressée par le Secrétaire général de la Ligue arabe au Président du Conseil de sécurité. Ceux d'entre eux qui ont lu ce document peuvent se rendre compte de la mesure dans laquelle la question indonésienne intéresse les Etats arabes.

In the first place, the seven States of the Arab League have already recognized the Republic of Indonesia. This recognition was made subsequent to the Linggadjati Agreement[2] concluded between the Indonesian Republic and the Netherlands Government. In this Agreement, the Government of the Netherlands recognized the *de facto* authority of the Republic of Indonesia. We considered that so long as the Power primarily concerned in this matter, and the only one which had the right to cede the political existence of the State—the Netherlands Government—had already done so, there was no longer any objection or any obstacle to the recognition of the existence of the Republic of Indonesia by any other State. The Republic of Indonesia was recognized within the frontiers and borders defined in the Linggadjati Agreement, with all the territories included and the people living there.

Since that time, and even a little before that time, a Government was established in the Republic, and this Government assumed all the powers over the territory included in that Agreement between the Netherlands and the Republic. This Government has been exercising the authority of legislation, of taxation, of keeping military forces and defending public order within its territory, and all the other prerogatives of sovereignty except that of having external diplomatic representation. This latter has not yet been realized.

The Netherlands Government stated that it reserved sovereignty for itself until the United States of Indonesia was finally and definitely established, but all the prerogatives which have been exercised by the Government of the Republic of Indonesia have also been accepted and agreed upon by the Netherlands Government. The Netherlands Government has known of all the things that were going on and, at the same time, it concluded certain Conventions with the Republic which indicated that the Netherlands Government ha no objection to the Republic of Indonesia exercising such authority. The Netherlands Government concluded a truce with the Indonesian Republic, and concluded other agrements with the Republic besides the Linggadjati Agreement for the settlement of the disputes and differences between them.

Even in the Linggadjati Agreement, article XVII, paragraph B states that if there are any differences between the High Contracting Parties to the Agreement they will be solved by arbitration, and that the International Court of Justice would be authorized to nominate an impartial chairman for this arbitration. It would seem clear that the Netherlands Government did not object to the independence of the Republic of Indonesia or to the prerogatives of sovereignty which the Republic has been exercising until now. Among these prerogatives there is the

[2] See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, the Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

En premier lieu, les sept Etats de la Ligue arabe ont déjà reconnu la République d'Indonésie. Cette reconnaissance a suivi la conclusion de l'Accord de Linggadjati[2] entre la République d'Indonésie et le Gouvernement des Pays-Bas. Dans cet Accord, le Gouvernement des Pays-Bas reconnaissait l'autorité de fait de la République d'Indonésie. Nous avons estimé que, puisque la Puissance que cette question intéresse au premier chef, la seule qui avait le droit de concéder une existence politique à l'Etat considéré — le Gouvernement des Pays-Bas — l'avait déjà fait, il ne pouvait plus exister d'objections ou d'obstacles à la reconnaissance de l'existence de la République d'Indonésie par un autre Etat quel qu'il fût. La République d'Indonésie a été reconnue comme comprenant tous les territoires et toute la population se trouvant à l'intérieur des limites et des frontières définies par l'Accord de Linggadjati.

Depuis lors, et même quelque temps avant cette date, un Gouvernement a été constitué au sein de la République, et il a assumé toute l'autorité sur le territoire visé dans l'Accord intervenu entre les Pays-Bas et la République. Les pouvoirs de ce Gouvernement se sont étendus à la législation, aux questions fiscales, à l'entretien de forces militaires et au maintien de l'ordre public à l'intérieur de son territoire; il a exercé toutes les prérogatives de la souveraineté, sauf en ce qui concerne la représentantion diplomatique à l'étranger. Cette représentation n'a pas encore été assurée.

Le Gouvernement des Pays-Bas a déclaré qu'il se réservait de continuer à exercer la souveraineté jusqu'au moment où les Etats-Unis d'Indonésie seraient constitués de façon définitive et permanente, mais il a également accepté et reconnu toutes les prérogatives exercées par le Gouvernement de la République d'Indonésie. Le Gouvernement des Pays-Bas n'a rien ignoré des événements et a d'ailleurs conclu avec la République certaines conventions qui prouvaient qu'il ne s'opposait pas à ce que la République d'Indonésie exerçât une telle autorité. Le Gouvernement des Pays-Bas a conclu une trêve avec la République d'Indonésie; il a aussi conclu, outre l'Accord de Linggadjati, d'autres accords avec la République pour le règlement des litiges et des différends qui pouvaient surgir entre les deux pays.

Dans l'Accord de Linggadjati même, l'article XVII, paragraphe B, porte que, si des différends surgissent entre les Hautes Parties contractantes à l'Accord, ceux-ci devront être réglés par voie d'arbitrage; il déclare également que la Cour internationale de Justice sera autorisée à désigner une autorité impartiale pour présider à cet arbitrage. Il apparaît donc que le Gouvernement des Pays-Bas ne s'opposait pas à l'indépendance de la République d'Indonésie, ni à l'exercice des prérogatives de la souveraineté que la République a exercées jusqu'ici. Au nom-

[2] Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

keeping of law and order within the frontiers, which has always been the duty of the Government of the Republic and which it has carried out until now.

Recently we held an emergency meeting [*384th meeting*] of the Security Council upon the application of the representative of the United States of America [*S/1128*], following upon information which was received here that the Netherlands Government had resumed hostilities and military operations in Indonesia contrary to the truce agreement and the order of the Security Council of 1 August of last year [*S/459*]. In that respect, we were desirous of learning from our Committee of Good Offices the reality of those facts and to what extent they were true, as well as the reason for the resumption of military operations. At our first informal meeting on this question, the President of the Security Council said that he would try to obtain information on this point. This information has been forthcoming, and now we have enough of it to know what has happened.

The Netherlands Government has tried to justify the resumption of military operations, as I understand it, on three grounds [*388th meeting*]. It considered that these grounds imposed upon it the obligation to resort to force.

The first of these grounds was the claim that the Government of the Republic was either unwilling or unable to keep its engagements under the truce agreement [*S/649, Appendix XI*] and under the other agreements which had been concluded between the parties. This is the first reason put forward by the Netherlands Government to justify its military intervention, but, in my opinion, it does not do so, because if one party appeared to be unwilling or unable to execute its obligations, the other party would not be entitled to resort to force of arms in order to compel it to carry out its obligations. There are other ways, such as making accusations to the Security Council or referring the matter to the International Court of Justice for arbitration in order to determine whether the party is really unwilling or unable to execute its obligations under the agreements. Force is not the way to compel one party to a convention to adhere to its engagements.

The second reason given by the Netherlands Government was that certain individuals were infiltrating from the Republican territory into the territory under the domination of the Netherlands Government. We have heard from the representative of the Indonesian Republic [*389th meeting*] who these people are who are infiltrating into the territory under the domination of the Netherlands Government. He said that they were the inhabitants of the areas where Netherlands domination prevails who were returning to their wives and children after they had been obliged to run away during the disturbances in the past. These men could not live for a long

bre de ces prérogatives figure le maintien de l'ordre public à l'intérieur des frontières, tâche qui a toujours incombé au Gouvernement de la République et dont il s'est acquitté jusqu'ici.

Récemment, le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence [*384ème séance*] à la demande du représentant des Etats-Unis d'Amérique [*S/1128*] et après que furent parvenus ici des renseignements selon lesquels le Gouvernement des Pays-Bas avait repris les hostilités et les opérations militaires en Indonésie contrairement à l'accord de trêve et à l'ordre donné par le Conseil de sécurité le 1er août de l'année dernière [*S/459*]. A cet égard, nous souhaitions que la Commission de bons offices nous instruise de la réalité des faits et de la mesure dans laquelle ils étaient exacts, et qu'elle nous précise également les raisons qui avaient déterminé la reprise des opérations militaires. A la première séance officieuse que nous avons tenue à ce sujet, le Président du Conseil de sécurité a déclaré qu'il s'efforcerait d'obtenir des renseignements sur ce point. Ces renseignements nous sont parvenus, et nous en possédons suffisamment maintenant pour savoir ce qui s'est passé.

Si je comprends bien, le Gouvernement des Pays-Bas s'est efforcé de justifier par trois raisons la reprise des opérations militaires [*388ème séance*]. Il a estimé que ces trois raisons lui imposaient l'obligation d'avoir recours à la force.

La première de ces raisons était que le Gouvernement de la République refusait ou n'était pas en mesure de tenir les engagements pris aux termes de l'accord de trêve [*S/649, annexe XI*] et aux termes d'autres accords conclus entre les deux parties. C'est là la première raison qu'a fait valoir le Gouvernement des Pays-Bas pour justifier son intervention militaire, mais, à mon avis, elle ne la justifie en rien; en effet, même s'il apparaissait que l'une des parties refuse ou est incapable de respecter ses obligations, il n'en résulterait pas que l'autre serait en droit d'avoir recours à la force armée pour l'obliger à tenir ses engagements. Il existe d'autres façons de déterminer si une partie refuse réellement ou est réellement incapable de faire face aux obligations que lui imposent des accords; il est possible, par exemple, de saisir le Conseil de sécurité d'une plainte ou de renvoyer la question à la Cour internationale de Justice pour arbitrage. La force n'est pas un moyen d'obliger une partie à une convention à tenir ses engagements.

La deuxième raison fournie par le Gouvernement des Pays-Bas était que certaines personnes passaient du territoire de la République dans celui qu'administre le Gouvernement des Pays-Bas. Le représentant de la République d'Indonésie nous a précisé [*389ème séance*] qui étaient ces personnes qui pénètrent dans le territoire qui relève de l'autorité du Gouvernement des Pays-Bas. Il a déclaré qu'il s'agissait d'habitants des régions où s'exerce l'autorité des Pays-Bas qui, après avoir été obligés de s'enfuir lors des troubles qui se sont produits dans le passé, allaient rejoindre leurs femmes et leurs enfants. Ces personnes ne pouvaient vivre longtemps séparées

time far away from their families, and they were obliged to return. Whether or not this answer is correct, this infiltration does not given any justification for the use of force against the Republic by the Netherlands Government. Any State is obliged and should be able to protect its frontiers and to prevent any suspicious or dangerous people from entering without having to wage war against the country from which these people came. Prevention of these infiltrations would not give any justification for the Netherlands Government to attack the territory of the Republic. A State is obliged to protect its own frontiers, but this does not give it the right to wage war against the other side.

The third reason which the Netherlands gave was that law and order had been disturbed in the territory of the Republic and that it was obliged to take police action in order to restore law and order in that area. This reason is still more difficult to accept as a justification for the Netherlands action. The maintenance of law and order is the duty of the Government of the Republic. The Netherlands Government has no responsibility for keeping law and order within the territory of the Republic. It has to maintain law and order in the territories under its control, but there is nothing in any agreement made in the past to say that the maintenance of law and order is the responsibility of the Netherlands Government. The Government which was recognized by the Netherlands Government as the *de facto* authority in the country is itself responsible for maintaining law and order within its own areas. The Netherlands Government, therefore, has no power to intervene by military force, to cross the borders and to fight, in order to re-establish law and order in a territory which is not under its control. I do not see how law and order can be established by a foreign force in an area in which it is surrounded by hostile people who detest its presence and would always be hostile to it. Military intervention will only complicate and perhaps worsen the situation, and cause the position in regard to law and order to deteriorate, especially while it is known that so many millions of the people living there do not want those who intervene, have no confidence in them, and are ready to sacrifice even their lives to get rid of their authority and of their domination of the country. The means used for keeping law and order, therefore, are not such as would be fruitful or likely to assure the results which they are designed to achieve, but are such as are likely to have an adverse effect.

We understand that later the Netherlands Government arrested the President of the Government of the Republic and other political personalities, including even the delegates

de leur famille, elles étaient obligées d'aller les retrouver. Que cette réponse soit exacte ou non, cette infiltration ne justifie pas que le Gouvernement des Pays-Bas ait recours à la force contre la République. Tout Etat doit protéger ses frontières et empêcher tout individu suspect ou dangereux de pénétrer sur son territoire, et il doit pouvoir le faire sans avoir à livrer combat contre le pays d'où viennent ces personnes. Vouloir empêcher ces infiltrations ne peut, en aucune manière, justifier une attaque du Gouvernement des Pays-Bas contre le territoire de la République. Un Etat doit protéger ses frontières, mais cela ne lui donne pas le droit de faire la guerre à un pays voisin.

La troisième raison donnée par les Pays-Bas est que l'on avait porté atteinte à l'ordre public sur le territoire de la République et qu'ils se voyaient obligés de recourir à une action de police en vue de rétablir dans cette région l'ordre public. Ce dernier argument est encore plus difficile à accepter comme raison valable de l'action entreprise par les Pays-Bas. Le maintien de l'ordre public incombe au Gouvernement de la République. Le Gouvernement des Pays-Bas n'assume aucune responsabilité pour le maintien de l'ordre public sur le territoire de la République. Il lui appartient de maintenir l'ordre public sur les territoires qui relèvent de son autorité, mais aucune clause d'un accord quelconque conclu dans le passé ne stipule que le Gouvernement des Pays-Bas soit responsable du maintien de l'ordre public dans le territoire qui nous intéresse. Le Gouvernement qui a été reconnu par celui des Pays-Bas comme l'autorité *de facto* dans le pays est lui-même responsable du maintien de l'ordre et de la légalité sur son territoire. En conséquence, le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas autorité pour intervenir militairement, franchir les frontières et livrer des combats en vue de rétablir l'ordre public dans un territoire qui ne relève pas de son administration. Je ne vois pas comment il serait possible à une force armée étrangère de rétablir l'ordre public dans une région où elle se trouve entourée d'une population hostile qui lui en veut de sa présence et qui lui restera toujours hostile. Une intervention militaire ne peut que compliquer et peut-être aggraver la situation, et rendra la situation plus difficile en ce qui concerne le maintien de l'ordre public alors que, on le sait, la population du pays comprend des millions de gens qui ne veulent pas de ceux qui se sont livrés à cette intervention, qui n'ont aucune confiance en eux et qui sont prêts à sacrifier jusqu'à leur vie pour se débarrasser de leur autorité et de leur domination dans le pays. En conséquence, les moyens utilisés pour le maintien de l'ordre public ne sont pas de ceux qui puissent porter des fruits ou qui soient susceptibles d'aboutir aux résultats escomptés, mais ils sont, au contraire, susceptibles de provoquer un effet opposé.

Nous croyons savoir que, dans la suite, le Gouvernement des Pays-Bas a procédé à l'arrestation du Président de la République et d'autres personnalités politiques, y compris les délégués

who were negotiating with it. It is certainly an outrageous action for a foreign invader, who may be called an aggressor, to arrest the head of a Government and ruin the order and institutions of a country by arresting the people who are responsible for maintaining order and for keeping governmental organs working. For this reason I think that the amendment which was suggested this morning [*390th meeting*] by the representative of Australia [*S/1145*] is apt and my delegation would be ready to support its incorporation in the draft resolution jointly submitted by ourselves and the representatives of Colombia and the United States of America [*S/1142*].

The other point raised by the representative of the Netherlands concerned the competence of the Security Council and the events which took place when the first resolution, that of 1 August 1947 [*S/459*], was adopted by the Council. I must say that although at that time, about nineteen months ago, we did not take a positive decision about the competence or incompetence of the Security Council, we did consider that the Republic of Indonesia was recognized as exercising certain of the authorities and prerogatives of sovereignty in Indonesia; that the United States of Indonesia was to be established later; and that the Republic of Indonesia, which had been recognized by the Netherlands Government at that time, had the privilege and the right to apply to the Security Council for a cease-fire decision and for means of keeping the peace within its areas. The Security Council was obliged, in order to prevent bloodshed and the continuation of atrocities in Indonesia, to adopt that resolution which was subsequently accepted by the Netherlands Government and by the other side.

Truce agreements were later concluded after the adoption of the Security Council resolution of 1 August 1947. Now, after nineteen months during which the Security Council has been seized of the question, is not the time to return to the question of competence. We are not now deciding things which concern competence. The Security Council is obliged to act in order to keep peace and security wherever disturbances of the peace occur in the world. The Security Council has taken such actions in other places and its competence has not been contested. The method of settling the dispute between the parties was agreed upon by the parties themselves consequent to the resolutions of the Security Council. There was the *Renville* Agreement [*S/649, Appendix XI*], which was very clear and which was accepted willingly and voluntarily by both sides. The provisions made in that agreement have not yet been exhausted and the Netherlands Government, as the Committee of Good Offices has reported on several occasions, does not wish to continue the negotiations for a solution of the

avec qui des pourparlers étaient en cours. C'est, certes, un acte outrageant de la part d'un envahisseur étranger, qu'on pourrait qualifier d'agresseur, que d'arrêter le chef d'un Gouvernement et de réduire à néant l'ordre public et les institutions d'un pays en arrêtant les personnes responsables du maintien de l'ordre et du bon fonctionnement des organes gouvernementaux. Pour cette raison, j'estime approprié à la situation l'amendement présenté ce matin [*390ème séance*] par le représentant de l'Australie [*S/1145*], et ma délégation serait prête à appuyer l'incorporation de ce texte dans le projet de résolution présenté conjointement par nous-mêmes et les représentants de la Colombie et des Etats-Unis d'Amérique [*S/1142*].

L'autre point qu'a soulevé le représentant des Pays-Bas avait trait à la compétence du Conseil de sécurité et aux événements qui se déroulaient au moment où le Conseil a adopté sa première résolution, celle du 1er août 1947 [*S/459*]. Je dois déclarer que, bien que nous n'ayons pas pris à cette époque, il y a environ dix-neuf mois, de décision définitive sur le point de savoir si le Conseil de sécurité était compétent ou s'il ne l'était pas, nous étions d'avis que la République d'Indonésie était reconnue comme exerçant une certaine autorité et comme jouissant de certaines prérogatives de souveraineté en Indonésie; qu'on procéderait ultérieurement à la constitution des Etats-Unis d'Indonésie; et, enfin, que la République d'Indonésie qui, à cette époque, avait été reconnue par le Gouvernement des Pays-Bas, pouvait jouir du droit et de la faculté de s'adresser au Conseil de sécurité pour solliciter une suspension des hostilités et la prise de mesures permettant de maintenir la paix sur ses territoires. Pour empêcher l'effusion de sang et la continuation des atrocités en Indonésie, le Conseil de sécurité s'est vu obligé d'adopter cette résolution, laquelle a été ultérieurement acceptée, tant par le Gouvernement des Pays-Bas que par la partie adverse.

Dans la suite, après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution du 1er août 1947, on a procédé à la conclusion des accords de trêve. Ce n'est pas maintenant, à l'expiration de ces dix-neuf mois pendant lesquels le Conseil de sécurité s'est trouvé saisi de la question, le moment de revenir sur le problème de la compétence. En ce moment, nous ne décidons pas des questions qui ont trait à la compétence. Le Conseil de sécurité est tenu d'agir en vue de maintenir la paix et la sécurité partout où la paix est troublée dans le monde. Le Conseil de sécurité a pris des mesures dans d'autres régions sans que sa compétence ait été contestée. La méthode de règlement du différend entre les parties a été acceptée par les parties elles-mêmes à la suite des résolutions du Conseil de sécurité. Il y a eu l'Accord du *Renville* [*S/649, annexe XI*], dont les termes étaient très clairs et qui a été accepté avec empressement par les deux parties. On n'a pas encore épuisé toutes les modalités prévues dans cet Accord; cependant, ainsi que la Commission de bons offices l'a

differences. The representative of the Netherlands has told us that it had no alternatives except to yield to the Republic at the sacrifice of all its interests or to resort to self-defence and protect its interests and human life in Indonesia.

I think the representative of Australia analysed this point very correctly, and covered most of the things which I had intended to say, in the speech he made this morning [*390th meeting*]. In that speech he mentioned, and I shall repeat, that there was a third choice which was the right one. That choice would have led to the satisfaction of the parties, of the Security Council, and of the whole world at the same time. That choice was to continue the negotiations on the basis of the *Renville* Agreement, to conclude them and achieve the concrete result which both parties desired. The Netherlands says it was ready, but that the Government of the Republic rejected the idea, but, it was our understanding that the concessions and compromises submitted by the Prime Minister of the Republic were sufficient to show the good will of the Republic in regard to the reopening of negotiations with every hope that results would be forthcoming. To say that the Netherlands had no alternative but to submit or to defend itself, does not describe the situation exactly. The representativ of the Netherlands wanted us to understand that his country was in the position of the man who was attacked by another who wanted to kill him, and who had no alternative but to allow the attacker the chance to kill him or to defend himself by killing his adversary. This, however, was not the case. The Republic did not mean to ask the Netherlands to make any new sacrifices; it was the Republic which had already made all the sacrifices, compromises and concessions which could possibly be made in such circumstances.

We cannot understand that it is right to use the words "police action" to describe events in which hundreds of thousands of armed troops on both sides are fighting each other. This cannot be considered to be police action. It is a fight between the armed forces of two States just like an ordinary war anywhere else. We consider that in this case the Security Council is obliged to take steps immediately to stop this bloodshed. We are making very long speeches here and we expected that the President would ask representatives to avoid repetition and to make their speeches as brief as possible so that we could rapidly arrive at a resolution which would serve to stop hostilities in Indonesia, saving the hundreds of lives which every day—or perhaps every hour—are being sacrificed in that country. I support the Australian amendment to the joint resolution as it was first submitted, and I hope we may be able to complete our work this eve-

signalé à plusieurs reprises, le Gouvernement des Pays-Bas ne désire pas poursuivre les négociations pour arriver à une solution du différend. Le représentant des Pays-Bas nous a dit qu'il n'avait pas d'autre possibilité que de céder à la République en sacrifiant tous les intérêts de son pays ou de recourir à la légitime défense pour protéger ces intérêts et la vie humaine en Indonésie.

Je pense que le représentant de l'Australie, dans le discours qu'il a prononcé ce matin [*390ème séance*], a fait une analyse excellente de ce point particulier et qu'il a déjà dit la plupart des choses dont j'avais l'intention de parler. Dans ce discours, il a indiqué, je tiens à le répéter, qu'il existait une troisième possibilité qui était la bonne. Cette dernière solution aurait fini par donner satisfaction à la fois aux parties en cause, au Conseil de sécurité et au monde entier. Elle consistait à poursuivre les négociations sur la base de l'Accord du *Renville*, à les mener à bonne fin et à aboutir ainsi aux résultats concrets que les deux parties souhaitaient. Les Pays-Bas déclarent qu'ils y étaient tout disposés, et que c'est le Gouvernement de la République qui s'y opposait, mais nous avions l'impression que les concessions et les formules transactionnelles proposées par le Premier Ministre de la République suffisaient pour montrer la bonne volonté de la République en ce qui concerne la réouverture des négociations, et qu'on pouvait espérer une issue favorable. L'affirmation suivant laquelle les Pays-Bas n'avaient pas d'autre choix que de se soumettre ou de se défendre ne définit pas la situation d'une manière exacte. Le représentant des Pays-Bas a cherché à nous persuader que son pays se trouvait dans la situation d'un homme qui a été attaqué par un autre individu désireux de le tuer, et qui n'a de choix qu'entre se laisser tuer par l'agresseur et se défendre en tuant son adversaire. Ceci n'était cependant pas le cas. La République n'avait pas l'intention de demander aux Pays-Bas de faire de nouveaux sacrifices; c'est la République qui avait consenti tous les sacrifices, qui avait accepté tous les compromis et fait toutes les concessions qu'il était possible de faire en pareille situation.

Nous ne pouvons croire que l'emploi des termes "action de police" se justifie quand il s'agit de décrire des événements dans lesquels combattent de part et d'autre des centaines de milliers de soldats armés. On ne peut considérer cela comme une action de police. Il s'agit là d'une lutte entre les forces armées de deux Etats, tout comme dans une véritable guerre, en quelque endroit que ce soit. Nous estimons que, dans le cas présent, le Conseil de sécurité est tenu de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin au carnage. Nous faisons ici de très longs discours, et nous nous attendions à ce que le Président demandât aux représentants d'éviter toute répétition et de faire des discours aussi brefs que possible afin de nous permettre d'arriver rapidement à une résolution tendant à arrêter les hostilités en Indonésie, à sauver les centaines de vies humaines qui, chaque jour — chaque heure peut-être — sont sacrifiées là-bas.

ning, or at latest at another meeting tomorrow, so that we may adopt a resolution to stop the fierce and cruel fighting which is now going on in Indonesia.

Mr. DESAI (India): My Government has followed with great concern the recent developments in Indonesia. We had hoped that an agreement between the parties might be arrived at, particularly as we felt that a just, honourable and peaceful settlement of the Indonesian question was necessary for the maintenance of peace and tranquillity not only in Indonesia but in the whole of South East Asia.

The history of the negotiations between the Netherlands and the Republican Government is a long and chequered one. One thing, however, is clear: throughout the negotiations the Republican Government has tried its utmost to appreciate the point of view of the other side and to meet it, if it was possible to do so consistently with its honour and dignity and the legitimate aspirations of its people. More than this, no Government could be expected to do. If testimony for this is needed, one has only to turn to the reports of the Committee of Good Offices. It is clear from the reports that the Republican Government did not enter upon these negotiations in a spirit of rancour and bitterness or with a view to finding fault with the other side. Its one concern was to find a solution of the problem. A mere cursory glance at the reports of the Committee of Good Offices is also sufficient to satisfy one that the approach of the other side was not the same and was certainly not such as to help achieve a settlement.

Even after direct negotiations had been broken off, Mr. Hatta made another effort to find a solution of the problem. In a letter written by him on 13 December to the United States representative on the Committee of Good Offices [*S/1129*], he made still further concessions. This action does not indicate an intransigent attitude. On the contrary, it shows that Mr. Hatta was inspired by the idea of exploring every possible avenue for finding a peaceful solution. It has been suggested that the proposals contained in this letter emanated from Mr. Hatta personally and did not have the authority of his Government behind them. That is a somewhat surprising suggestion. Mr. Hatta on that day occupied the office of Vice-President of the Republican Government, and in fact the Netherlands Government had been negotiating with him in that capacity. A person of such eminence was not going to make these statements lightly and without a full sense of responsibility.

J'appuie l'amendement de l'Australie à la résolution commune dans sa première version, et j'espère qu'il nous sera possible d'achever notre œuvre ce soir même ou, au plus tard, à une séance qui se tiendrait demain, et que nous pourrons adopter une résolution tendant à mettre fin à la lutte féroce et cruelle qui se déroule en Indonésie.

M. DESAI (Inde) *(traduit de l'anglais)*: Mon Gouvernement a suivi les récents événements d'Indonésie, qui le préoccupent fort. Nous avions espéré que les parties pourraient aboutir à un accord, d'autant plus que, à notre avis, un règlement juste, honorable et pacifique de la question indonésienne était nécessaire au maintien de la paix et de la tranquillité, non seulement en Indonésie, mais dans toute l'Asie du Sud-Est.

L'histoire des négociations qui se sont déroulées entre le Gouvernement des Pays-Bas et celui de la République est longue et pleine de vicissitudes. Une chose cependant est évidente: pendant toute la durée des négociations, le Gouvernement de la République s'est efforcé de son mieux de comprendre le point de vue de l'autre partie et d'en tenir compte, pour autant que cela était possible, et dans toute la mesure compatible avec son honneur, sa dignité et les aspirations légitimes de son peuple. On ne pouvait s'attendre à ce qu'un Gouvernement, quel qu'il fût, fît plus que cela. Si l'on désire des témoignages à cet égard, il suffit de consulter les rapports de la Commission de bons offices. Il ressort de ces rapports que le Gouvernement de la République n'a nullement commencé ces négociations dans un esprit de rancœur et d'amertume ou avec l'intention d'adresser des reproches à la partie adverse. Son seul souci était de trouver une solution au problème. Il suffit également de jeter un regard rapide sur les rapports de la Commission de bons offices pour se rendre compte que l'attitude de l'autre partie n'était pas la même et qu'elle n'était pas de nature à favoriser un règlement du différend.

Même après la rupture des négociations directes, M. Hatta a fait un nouvel effort en vue de résoudre le problème. Dans une lettre en date du 13 décembre, adressée au représentant des Etats-Unis à la Commission de bons offices [*S/1129*], il a fait encore de nouvelles concessions. De tels actes ne témoignent pas d'une attitude intransigeante. Au contraire, ils montrent que M. Hatta était rempli du désir d'explorer toutes les voies possibles en vue de trouver une solution pacifique. On a prétendu que les propositions contenues dans cette lettre émanaient de M. Hatta à titre personnel et qu'elles n'étaient pas endossées par le Gouvernement. C'est là une affirmation quelque peu surprenante. En fait, à la date en question, M. Hatta occupait le poste de Vice-Président du Gouvernement de la République, et le Gouvernement des Pays-Bas avait négocié avec lui en cette qualité. Une personnalité aussi éminente n'aurait pas fait de telles déclarations à la légère et sans leur donner toute leur importance.

The Republican Government was prepared to recognize in full the sovereignty of the Netherlands Government. It was prepared to concede to the High Representative special powers in a state of emergency and to give him authority to employ federal as well as Netherlands forces for the protection of peace and security. All that Mr. Hatta was pleading for was a certain amount of voluntary self-restraint by the Netherlands Government in the exercise of its sovereignty—and that, also, only to a limited extent. In modern democratic systems of government such restraint has often been placed on the rulers of States—quite frequently by themselves. It was therefore perfectly natural that such a plea should have been put forward by Mr. Hatta.

These were very important concessions and went a long way to meet the Dutch point of view. The response of the Netherlands Government, to put it most mildly, was certainly not one which might reasonably have been expected. Its final reply, dated 17 December, was such that the United States representative was constrained to characterize it as follows: "I cannot in justice press Mr. Hatta for an immediate reply to a letter which calls not for a mere expression of willingness to resume negotiations but rather for surrender to the position of your Government on every material point [*S/1192*].

It is significant to observe that, whereas the Netherlands Government took four days to send its own reply, it was not willing to give more than a few hours to the Republican Government to give its answer. The questions involved were of great importance. No Government could seriously be expected to give a reply within a few hours. The letter was not an acceptance of the Indonesian proposal to continue negotiations but was really an ultimatum calling upon the Republican Government to concede the demands of the Netherlands Government. When one considers the very short space of time given to the Republican Government for sending its reply and the tone of the letter, one is inevitably led to the conclusion that the Netherlands Government had decided to give up finding a solution by negotiation and to follow a totally different course of action.

After the failure of the direct negotiations, if the Netherlands Government had really desired to find a solution of the problem, it could have approached the Committee of Good Offices and asked for its assistance in that connexion. In fact, for the last several months the services of the Committee of Good Offices have not been utilized for that purpose. Even the Netherlands Government, in its statement before the Security

Le Gouvernement républicain était disposé à reconnaître pleinement la souveraineté du Gouvernement des Pays-Bas. Il était disposé à concéder au Haut Représentant de ce dernier des pouvoirs spéciaux en cas d'urgence et à lui accorder la faculté de faire appel, pour le maintien de la paix et de la sécurité, aux forces fédérales aussi bien qu'aux troupes des Pays-Bas. Tout ce que M. Hatta demandait était une certaine modération volontairement consentie de la part du Gouvernement des Pays-Bas dans l'exercice de sa souveraineté, et même cela, il ne le demandait que dans une mesure restreinte. Dans les systèmes modernes de gouvernement démocratique, une telle modération a été souvent imposée aux dirigeants des Etats; bien souvent, ceux-ci se sont eux-mêmes imposé cette modération. Il était donc tout à fait naturel que M. Hatta ait fait valoir pareil argument.

C'étaient là des concessions très importantes et qui s'efforçaient de tenir compte du point de vue des Pays-Bas. La réponse du Gouvernement des Pays-Bas, pour s'exprimer en termes modérés, n'était certainement pas celle à laquelle on aurait pu s'attendre raisonnablement. Sa réponse définitive, datée du 17 décembre, était telle, que le représentant des Etats-Unis s'est vu obligé de la caractériser comme suit: "Je ne puis, en toute justice, demander à M. Hatta de répondre immédiatement à une lettre qui, loin de se borner à demander la simple acceptation de reprendre les négociations, exige la soumission aux vues de votre Gouvernement sur tous les points essentiels" [*S/1129*].

Il est significatif de constater que, alors que le Gouvernement des Pays-Bas a mis quatre jours à envoyer sa propre réponse, il n'a voulu accorder que quelques heures au Gouvernement de la République pour formuler sa réponse. Il s'agissait de questions d'une grande importance. On ne pouvait s'attendre sérieusement à ce qu'un Gouvernement, quel qu'il fût, donnât une réponse dans l'espace de quelques heures. La lettre ne constituait pas une acceptation de la proposition indonésienne de poursuivre les négociations; elle était, en fait, un ultimatum par lequel on insistait auprès du Gouvernement de la République pour qu'il cédât aux exigences du Gouvernement des Pays-Bas. Si l'on tient compte du laps de temps extrêmement court qui a été accordé au Gouvernement de la République pour l'envoi de sa réponse, ainsi que du ton de la lettre, on est inévitablement amené à la conclusion que le Gouvernement des Pays-Bas avait renoncé à trouver une solution par voie de négociations et qu'il avait décidé de suivre une ligne de conduite entièrement différente.

Si le Gouvernement des Pays-Bas, après l'échec des négociations directes, avait été réellement désireux de trouver une solution au problème, il aurait pu s'adresser à la Commission de bons offices en lui demandant son concours à ce sujet. En fait, depuis plusieurs mois déjà, on n'avait plus eu recours, en cette matière, à la Commission de bons offices. Le Gouvernement des Pays-Bas lui-même, dans la déclaration qu'il a faite

Council [*388th meeting*], has paid tribute to the work done by the Committee and has recognized the efforts made by it. My Government wants to join in the tributes paid to the members of the Committee. Their earnestness and sincerity have impressed all those who have had occasion to observe their work. Theirs has been a difficult and thankless task, but, in spite of that, they have always tried to find a solution. Then why was the Committee not approached? Why was no effort made to get it to bridge the gulf that existed between the parties? The answer is clear, and not far to seek. The Netherlands Government had decided to settle the question by force of arms.

At midnight on 19 December, the Netherlands Government started military action. According to the report of the Good Offices Committee [*S/1138*], the repudiation of the truce agreement was not conveyed to the Committee as a whole—and the Committee can function only as a whole—nor was it conveyed to the Republican Government. This was a flagrant breach of the truce agreement.

The attack was launched at diverse places. The way parachute troops and other military units moved into action clearly indicates that military preparations had been going on for a long time. These preparations could not have been made between the time the negotiations finally broke down and the commencement of military action. One cannot help being led to the conclusion that the period of negotiations had in fact been utilized for making military preparations.

The ostensible reason given for military action was that there were violations of the truce agreement by the Republican Government. A list of the alleged breaches is annexed to the communication handed over by the Netherlands delegation on 18 December [*S/1129*]. It is significant to observe in that list that after 29 October only one breach has been alleged—on 24 November 1948—and that after the date of that last alleged breach negotiations had been carried on by the Netherlands representatives with the Republican Government. It is certainly important to note that no breach whatever has been alleged between the period of the breakdown of the negotiations and the commencement of hostilities. The attack launched by the Netherlands Government was entirely unprovoked and uncalled for. There is nothing whatever to show that the Republican Government had any military intentions or was making any military preparations. In fact the latest reports of the Committee of Good Offices directly repudiate that suggestion.

The other ground suggested by the Netherlands Government in its memorandum dated 18

au Conseil de sécurité [*388ème séance*], a rendu hommage à l'œuvre réalisée par la Commission et a reconnu les efforts faits par elle. Mon Gouvernement désire se joindre à cet hommage rendu aux membres de la Commission. La sincérité et le sérieux de leurs intentions ont fait impression sur les personnes qui ont eu l'occasion de suivre leurs travaux. Leur tâche a été difficile et ingrate, mais, malgré cela, ils ont toujours essayé de trouver une solution. Alors, pourquoi n'a-t-on pas fait appel à la Commission? Pourquoi n'a-t-on pas fait d'efforts pour combler le fossé qui s'est creusé entre les parties? La réponse est claire, et il n'est pas besoin de chercher au loin pour la trouver. Le Gouvernement des Pays-Bas avait décidé de régler la question par la force des armes.

A minuit, le 19 décembre, le Gouvernement des Pays-Bas a engagé une action militaire. Selon le rapport de la Commission de bons offices [*S/1138*], la répudiation de l'accord de trêve n'a été communiquée, ni à la Commission siégeant dans son ensemble — et la Commission ne peut agir valablement que lorsqu'elle siège dans son ensemble — ni au Gouvernement de la République. Cela constitue une violation flagrante de l'accord de trêve.

L'attaque a été lancée en plusieurs points. La façon dont les troupes de parachutistes et les autres unités militaires sont entrées en action montre clairement que les préparatifs militaires s'étaient poursuivis depuis longtemps. Ces préparatifs n'auraient pas pu être effectués pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre la rupture définitive des négociations et le début de l'action militaire. On ne peut manquer d'être amené à la conclusion que la période des négociations a été, en réalité, utilisée pour effectuer des préparatifs militaires.

La raison apparente qui a été donnée pour justifier l'action militaire est que le Gouvernement de la République a commis des violations de l'accord de trêve. Une liste des violations alléguées est annexée à la communication remise par la délégation des Pays-Bas le 18 décembre [*S/1129*]. Il est significatif d'observer que, d'après cette liste, après le 29 octobre, une violation seulement a été alléguée — celle du 24 novembre 1948 — et que, après la date de cette dernière violation, des négociations ont été menées par les représentants des Pays-Bas et ceux du Gouvernement de la République. Il est certainement important de noter qu'aucune violation, quelle qu'elle soit, n'a été alléguée pour la période allant de la rupture des négociations au début des hostilités. L'attaque lancée par le Gouvernement des Pays-Bas est entièrement injustifiée et non provoquée. Il n'y a absolument rien qui montre que le Gouvernement de la République avait des intentions d'ordre militaire ou effectué des préparatifs militaires quelconques. En fait, les derniers rapports de la Commission de bons offices repoussent directement cette suggestion.

L'autre motif qu'a invoqué le Gouvernement des Pays-Bas dans sa communication en date

December [*S/1129/Add.1*] for not wanting to carry on the negotiations is such as really to deserve no comment. I want to allude to it, however, because it contains a reference to my Government. It has been suggested that there was no point in carrying out negotiations since Mr. Soekarno and some of his ministers were going on a visit to India.

The fact is that Mr. Soekarno was proposing to visit India in response to a long-standing invitation which had been extended to him by my Prime Minister. Mr. Stikker himself has admitted that the Netherlands Government had agreed to Mr. Soekarno's making that visit. In order to enable Mr. Soekarno to make that visit, the Government of India decided to send one of its planes to fetch him. Before the plane left, the Netherlands Ambassador in New Delhi had been informed. Nevetheless, for forty-eight hours the plane was held up because the Netherlands authorities in Indonesia delayed giving the necessary clearance. The permission was given only a few hours before military action was started by the Netherlands Government, and the plane had to return without Mr. Soekarno and his colleagues. These facts speak for themselves and no further comments are necessary on Mr. Soekarno's proposed visit, out of which the Netherlands Government has sought to make a certain amount of capital.

The purpose of the military action, according to the memoranda issued by the Netherlands Government, is to establish conditions in which the population of Indonesia can decide the manner in which it desires to govern itself. But one fails to understand how there can be a free decision by the Indonesian people when the freedom of expression of a very substantial portion of that people has been suppressed. It cannot be seriously suggested that there could be free elections in Indonesia when the Republican Government has been militarily crushed and its leading members imprisoned. The present military action is bound to bring in its wake a wave of bitterness. This will not be confined to the areas under the control of the Republican Government but will soon spread to other areas also. Already reports are coming in of the resignations of various Cabinets and of uprisings in several parts of the country.

It has been suggested that this action has been undertaken in order to put down certain irresponsible elements. It is difficult to understand, much less to appreciate, this argument as these are the very elements with whom the Netherlands Government have been carrying on negotiations, and if the negotiations had succeeded, they would have been responsible members of a responsible Government.

If the Netherlands Government hopes that by speedy military action the Republican Government can be suppressed, then it is sadly mistaken. The Republican Government represents

du 18 décembre [*S/1129/Add.1*] pour justifier son refus de poursuivre les négociations, est tel qu'il ne mérite en vérité aucun commentaire. Je désire en parler cependant, parce qu'il cite mon Gouvernement. On a dit qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les négociations parce que M. Soekarno et certains de ses Ministres allaient se rendre en visite dans l'Inde.

Le fait est que M. Soekarno se proposait de se rendre en visite dans l'Inde pour répondre à une invitation qui, depuis longtemps déjà, lui avait été faite par mon Premier Ministre. M. Stikker a admis lui-même que le Gouvernement des Pays-Bas avait accepté que M. Soekarno fasse cette visite. Afin de mettre M. Soekarno en mesure d'effectuer cette visite, le Gouvernement de l'Inde a décidé de lui envoyer un de ses avions pour aller le chercher. Avant le départ de cet avion, l'Ambassadeur des Pays-Bas à la Nouvelle-Delhi a été mis au courant. Cependant, l'avion a été retenu pendant quarante-huit heures parce que les autorités néerlandaises en Indonésie ont tardé à effectuer les formalités de congé nécessaires. Le permis n'a été accordé que quelques heures avant le début de l'action militaire, et l'avion a dû s'en retourner sans avoir à son bord M. Soekarno et ses collègues. Ces faits parlent d'eux-mêmes, et aucun autre commentaire n'est nécessaire au sujet du projet de visite de M. Soekarno que le Gouvernement des Pays-Pas a cherché à utiliser comme argument en faveur de sa thèse.

Le but de l'action militaire, selon les mémorandums communiqués par le Gouvernement des Pays-Bas, est d'établir des conditions grâce auxquelles le peuple d'Indonésie pourra décider la manière dont il désire se gouverner. Mais on ne peut comprendre comment il pourrait y avoir une libre décision du peuple indonésien alors que la liberté d'expression d'une importante partie de ce peuple lui a été enlevée. On ne peut proposer sérieusement qu'il y ait des élections libres en Indonésie alors que le Gouvernement de la République a été écrasé militairement et que ses membres dirigeants sont emprisonnés. L'action militaire actuelle amènera forcément avec elle un sentiment d'amertume. Cela ne se bornera pas aux régions sous l'autorité du Gouvernement de la République, mais s'étendra bientôt aux autres. Des rapports parviennent déjà qui annoncent la démission de divers Cabinets et des révoltes en plusieurs points.

On a suggéré que cette action a été entreprise afin de maîtriser certains groupes sans autorité. Il est difficile de comprendre et encore plus d'apprécier cet argument, car ce sont les personnalités mêmes avec lesquelles le Gouvernement des Pays-Bas avait poursuivi des négociations qui sont ainsi qualifiées, et, si ces négociations avaient abouti, elles auraient eu l'autorité qu'ont les membres d'un Gouvernement qui détient l'autorité.

Si le Gouvernement des Pays-Bas espère que, par une action militaire rapide, le Gouvernement de la République peut être supprimé, il se trompe lourdement. Le Gouvernement de la Ré-

the will of the Indonesian people for freedom. The people of Indonesia love life and they love peace, but more than that they love their freedom and they love their honour. They will willingly see their homes destroyed and their beautiful fields turned into battlegrounds rather than surrender their freedom and their honour. Theirs is a will which shall not bend, their is a spirit which shall not be crushed. Let there be no misapprehension on one point—the ultimate solution of this problem can never be found in military action.

The problem that is engaging the Council's attention is of great importance. The struggle of the Indonesian people for freedom epitomiz the spirit that is stirring the whole of Asia. In that continent there is a tremendous upsurge Every day events of great consequence are taking place. If this question is not speedily and effectively solved it will have very wide repercussions in that continent. We are not directly involved in the question. We have no ulterior motives, but no Power in Asia can afford to sit back and look on with equanimity or indifference at the happenings in Indonesia. Consequently my Government is greatly concerned with the latest developments. My Government has always been and is now willing to help in every effort to solve this problem. It is anxious to see that a solution is found, but the solution must be one that maintains the honour of the Indonesian people.

Above all, the Council must consider what immediate steps it must take to meet the present emergency. The Committee of Good Offices itself has asked for direction and action. The Council must act immediately, decisively and effectively. My Government feels that the Council should order an immediate cease-fire. Such an order by itself, however, would not meet the situation. An order should also be given for the withdrawal of Dutch troops to lines demarcated by the truce agreement, as provided in the joint resolution [*S/1142*]. The absence of such an order would enable the Netherlands to hold the territories gained by it by its present action, including the capital of the Republic, and it would amount indirectly to the Council acquiescing in the present aggression.

We also feel that there should be a provision for the release of the leaders and other persons who have been taken prisoner since the opening of hostilities. They are the representatives of the Indonesian people. If the military action is not justified, then certainly there can be no justification whatever for their continued incarceration. We urge that a provision be added calling for their immediate release.

publique est le symbole de la volonté du peuple indonésien tendue vers la conquête de la liberté. Le peuple indonésien aime la vie et la paix, mais il aime plus encore sa liberté et son honneur. Il est prêt à voir ses foyers détruits et ses magnifiques champs transformés en champs de batailles, plutôt que de renoncer à sa liberté et à son honneur. Il est doué d'une volonté qui ne cédera pas, d'un esprit d'indépendance qui ne sera pas écrasé. Il est un point qui ne laisse place à aucun doute: la solution finale de ce problème ne pourra jamais être obtenue au moyen d'une action militaire.

La question dont est saisi le Conseil est d'une grande importance. La lutte du peuple indonésien pour la liberté est le symbole de l'esprit qui anime l'Asie entière. Il y a dans ce continent un bouillonnement extraordinaire. Chaque jour se déroulent des événements de grande importance. Si la question dont il s'agit n'est pas résolue rapidement et efficacement, elle aura des répercussions considérables dans ce continent. Nous ne sommes pas directement engagés dans cette affaire. Nous n'avons pas de desseins secrets, mais aucune Puissance, en Asie, ne peut se permettre de rester inactive et de considérer avec sérénité ou indifférence ce qui se passe en Indonésie. En conséquence, les derniers événements préoccupent grandement mon Gouvernement. Mon Gouvernement a toujours été, et est actuellement encore, désireux de se joindre à tous les efforts faits pour résoudre ce problème. Il voudrait vivement qu'on trouve une solution, mais il faut que celle-ci sauvegarde l'honneur du peuple indonésien.

Avant tout, le Conseil doit examiner quelles mesures immédiates il doit prendre pour faire face à la situation critique actuelle. La Commission de bons offices elle-même a demandé des directives et des décisions. Le Conseil doit agir immédiatement, décisivement et efficacement. Mon Gouvernement estime que le Conseil doit ordonner de cesser le feu immédiatement. Cependant, cet ordre par lui-même ne réglerait pas la situation. Il faudrait aussi donner l'ordre que les troupes néerlandaises se retirent jusqu'à la ligne indiquée dans l'accord de trêve, ainsi qu'il est prévu dans la résolution commune [*S/1142*]. Si cet ordre n'était pas donné, les Pays-Bas pourraient continuer d'occuper les territoires qu'ils ont gagnés grâce à leur action militaire, et dans lesquels se trouve la capitale de la République, et cela équivaudrait indirectement à une approbation de l'agression par le Conseil.

Nous estimons également qu'il devrait y avoir une disposition prévoyant la libération des dirigeants et des autres personnes qui ont été faits prisonniers depuis le début des hostilités. Ils sont les représentants du peuple indonésien. Si l'action militaire n'est pas justifiée, il ne peut certainement y avoir aucune justification, quelle qu'elle soit, de la prolongation de leur incarcération. Nous insistons pour qu'on ajoute une disposition demandant leur libération immédiate.

The question of jurisdiction and of the competence of the Council to deal with this matter has been dealt with fully by the representatives of the United States of America, China, Australia and Syria. We associate ourselves with the views expressed by them.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Indonesian question has remained on the agenda of the Security Council for nearly three years, and although no less than sixty meetings of the Council have been devoted to it, it remains unsolved. The Security Council has not yet dealt firmly and effectively with the Indonesian question by putting an end to aggression and really defending peace and security.

At the present time, the Security Council is again discussing the question of the unprovoked attack launched by the armed forces of the Netherlands against the Republic of Indonesia. It is not the first time that the Netherlands Government has committed aggressive acts of this nature against the Republic of Indonesia.

The Republic of Indonesia, created as a result of the great struggle of national liberation of the Indonesian people against Japanese imperialism, and officially proclaimed on 17 August 1945, has throughout its existence of more than three years been under the direct threat of military aggression, first from the combined armed forces of the United Kingdom and the Netherlands and later, since the beginning of 1947, from the armed forces of the Netherlands.

As is known, on 25 March 1947 the Netherlands and the Republic of Indonesia signed what is known as the Linggadjati Agreement by which the Netherlands recognized the Government of the Republic as the *de facto* government of Java, Sumatra and Madura. Thus, it was officially recognized that the Republic had a territory of 605,000 square kilometres, with a population of 57 million; and yet, in July 1947, the Netherlands Government flagrantly violated the obligations it had assumed under the Linggadjati Agreement. Netherlands troops launched an unprovoked armed attack on the Republic of Indonesia. As a result of that act of aggression, they seized almost two-thirds of the island of Java, the whole of the island of Madura and a considerable part of Sumatra around Palembang, Medan and Padang. Large oilfields on the island of Java fell into the hands of the Dutch aggressors. The population of the Republic was reduced to some 35 or 36 million.

The Netherlands Government tried to pass off that act of aggression before world public opinion as "police action on a restricted scale". It was perfectly clear, however, that those operations were nothing other than an act of aggres-

La question de la juridiction et de la compétence du Conseil pour s'occuper de cette affaire a été traitée à fond par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Chine, de l'Australie et de la Syrie. Nous nous associons aux vues exprimées par eux.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Depuis près de trois ans déjà, la question indonésienne ne quitte pas l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Conseil ne lui a pas consacré moins de soixante séances, et cependant cette question n'a toujours pas reçu de solution. Le Conseil de sécurité n'a pas encore adopté, à propos du problème indonésien, la position ferme et efficace qui permettrait de mettre fin à l'agression et de défendre de manière réelle la paix et la sécurité.

Le Conseil de sécurité est en train de discuter à nouveau la question de l'agression lancée, sans aucune provocation, par les forces armées des Pays-Bas contre la République d'Indonésie. Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement des Pays-Bas se livre à des actes agressifs de cette nature contre la République d'Indonésie.

La République d'Indonésie a été créée à la suite de la gigantesque lutte de libération nationale poursuivie par le peuple indonésien contre l'impérialisme japonais et a été officiellement proclamée le 17 août 1945. Depuis plus de trois ans qu'elle existe, elle a constamment été sous la menace directe d'une agression militaire, tout d'abord de la part des forces combinées du Royaume-Uni et des Pays-Bas, puis, à partir du début de 1947, de la part des forces des Pays-Bas.

Comme on le sait, les Pays-Bas et la République d'Indonésie ont signé, le 25 mars 1947, une convention connue sous le nom d'Accord de Linggadjati, en vertu de laquelle les Pays-Bas ont reconnu le Gouvernement de la République comme le gouvernement *de facto* exerçant son autorité sur Java, Sumatra et Madoura. Ainsi, la République s'est vu officiellement reconnaître un territoire de 605.000 kilomètres carrés, avec une population de 57 millions. Cependant, le Gouvernement néerlandais a brutalement violé, en juillet 1947, les obligations qu'il avait assumées en vertu de l'Accord de Linggadjati. Sans aucune provocation, les troupes néerlandaises ont lancé une agression contre la République d'Indonésie. Cette agression a permis aux troupes néerlandaises de s'emparer de plus des deux tiers de l'île de Java, de toute l'île de Madoura et de parties importantes de l'île de Sumatra, autour de Palembang, Medan et Padang. D'importantes exploitations pétrolifères à Sumatra, de riches plantations de caoutchouc à Java se sont trouvées aux mains des agresseurs néerlandais. La population de la République s'est trouvée réduite à 35 ou 36 millions.

Le Gouvernement des Pays-Bas a tenté de persuader l'opinion publique mondiale qu'il ne s'agissait là que de "mesures de police de portée limitée". Cependant, il est absolument clair que ces agissements constituaient bel et bien un acte

sion, committed against the people of Indonesia by the Netherlands, which is a Member of the United Nations.

The Security Council, however, did not take effective steps to put an end to Dutch aggression, to defend the interests of the Indonesian people or protect its freedom and independence. The proposal made by the representative of the USSR at the 172nd meeting of the Security Council that the Council should adopt a resolution on the withdrawal of Netherlands troops to the positions they occupied before the attack against the Republic, that is, before 20 July 1947, as well as the proposal made at the 194th meeting to create a commission composed of the representatives of all the States members of the Security Council to supervise the cessation of military operations in Indonesia and the withdrawal of troops, were rejected. The proposal to create a commission, it will be remembered, was not adopted by the Security Council as a result of the veto imposed by the representative of France [*194th meeting*].

During the examination of the Indonesian question in the Security Council, representatives of certain Governments made considerable efforts to minimize the significance of the events in Indonesia and to make the Council adopt a decision on that question which would in no circumstances prove adequate to protect the lawful interests of the Indonesian Republic, which had become the victim of armed aggression.

As a result of such an attitude on the part of some States, their representatives on the Security Council virtually took the line of encouraging the aggressor. Netherlands troops remained on territory they had seized from the Republic by an armed attack; and instead of creating a Security Council commission for the solution of the Indonesian question, the Council set up the weak and ineffective Committee of Good Offices [*S/525 II*], composed of the representatives of the United States of America, Belgium, and Australia. As the USSR delegation to the Security Council has repeatedly stated, that Committee actually protected, and still protects, the colonial interests of the Netherlands, and cannot act as an impartial judge in settling the disputes between the Netherlands and the Indonesian Republic. Subsequent events have borne out this assessment of the Committee's activities.

With the help of that Committee, the Netherlands on 17 January 1948 imposed upon the Indonesian Republic a new agreement, the so-called *Renville* Truce Agreement [*S/649, Appendix XI*], under which the parts of the Republic occupied by Netherlands troops were placed under Netherlands control. The agreements reached on the *Renville* also contain, as a basis for Netherlands-Indonesian talks on political questions, the twelve basic political and six additional principles proposed by the Committee of Good Offices [*S/649, Appendices XIII and VIII*].

d'agression commis contre le peuple indonésien par les Pays-Bas qui, comme on le sait, font partie de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour couper court à l'agression néerlandaise, pour défendre les intérêts du peuple d'Indonésie, pour garantir sa liberté et son indépendance. Le Conseil a rejeté la proposition qu'avait faite le représentant de l'URSS à la 172ème séance et qui tendait à l'adoption d'une résolution prévoyant le retrait des forces néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant leur agression contre la République, c'est-à-dire avant le 20 juillet 1947. Il a également rejeté une proposition tendant à la création d'une commission composée de tous les Etats membres du Conseil de sécurité et qui aurait été chargée de contrôler la cessation des hostilités en Indonésie et le retrait des troupes. On sait d'ailleurs que la proposition relative à la création de cette commission a été rejetée par le Conseil à la suite de l'emploi du veto par le représentant de la France [*194ème séance*].

Au cours de l'examen de la question indonésienne au Conseil de sécurité, les représentants de certains Gouvernements ont fait des efforts considérables pour minimiser l'importance des événements qui se déroulaient en Indonésie et pour imposer au Conseil une décision qui ne pouvait aucunement suffire à défendre les intérêts légitimes de la République d'Indonésie, devenue victime d'une agression armée.

Les représentants des Gouvernements qui avaient adopté cette position ont, en fait, été amenés à encourager l'agresseur. Les troupes néerlandaises sont restées sur la partie du territoire qu'elles avaient arrachée à la République, et, au lieu de créer une commission du Conseil chargée de régler la question indonésienne, on a formé une commission totalement impuissante — la Commission de bons offices [*S/525 II*] — qui était composée des représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Belgique et de l'Australie. Comme la délégation de l'URSS l'a maintes fois déclaré au Conseil de sécurité, cette Commission s'est bornée, en fait, à défendre les intérêts coloniaux des Pays-Bas, et ne saurait être considérée comme l'arbitre impartial qui doit présider à la solution du différend entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie. Les événements ultérieurs ont confirmé que cette façon de considérer l'activité de la Commission de bons offices était correcte.

Avec l'appui de cette Commission, les Pays-Bas ont, le 17 janvier 1948, imposé à la République d'Indonésie une nouvelle convention, connue sous le nom d'Accord de trêve du *Renville* [*S/649, annexe XI*], en vertu de laquelle les parties de la République occupées par les troupes néerlandaises ont été placées sous le contrôle des Pays-Bas. Les accords conclus à bord du *Renville* énumèrent également douze principes politiques de base et six principes complémentaires proposés par la Commission de bons offices pour servir de base aux négociations entre les Pays-Bas et l'Indonésie [*S/649, annexes XIII et VIII*].

However, immediately after the signing of the *Renville* Agreements, the Netherlands Government began to violate its obligations under them. The Netherlands colonial authorities, using the Committee of Good Offices as a screen to conceal their unilateral actions against the Republic of Indonesia, began to hold sham plebiscites in a number of occupied districts of the Republic, to create puppet governments, to proclaim certain regions as independent States, and to place at the head of those fictitious States puppet regimes composed of Dutch hirelings and traitors to the Indonesian people.

Cependant, immédiatement après avoir signé les Accords du *Renville,* le Gouvernement des Pays-Bas a commencé à enfreindre les obligations qu'il avait assumées. Les autorités coloniales néerlandaises ont profité de l'existence de la Commission de bons offices pour camoufler les actes arbitraires qu'elles commettaient à l'égard de la République d'Indonésie. Elles ont commencé à organiser des plébiscites fictifs dans certaines parties de la République occupées par les Pays-Bas, à créer des gouvernements fantoches, à ériger certains districts en Etats indépendants et à placer à la tête de ces Etats fictifs des régimes fantoches composés de gens aux gages des Pays-Bas et de traîtres au peuple indonésien.

At the same time, and also in violation of the *Renville* Agreement, the Netherlands tightened up the economic blockade of the Republic. The Dutch colonial authorities arbitrarily assumed the right of unilateral control of the Republic's foreign trade, prohibiting the import of all goods into the territory of the Republic. They even banned the import of sewing needles under the ludicrous pretext that they were taking measures against war contraband. Simultaneously they also rendered impossible the export of goods from the territory of the Republic by blockading it both from land and sea. By blockading the coast of the Republic, they cut it off entirely from the outside world, thus rendering trade with other countries impossible. Such action is nothing other than open economic aggression against the Republic of Indonesia.

En même temps — et c'est là une autre violation de l'Accord du *Renville* — les Pays-Bas renforçaient le blocus économique qu'ils avaient imposé à la République. Les autorités coloniales néerlandaises se sont arrogé le droit d'établir un contrôle unilatéral sur le commerce extérieur de la République et ont interdit toute importation sur le territoire de la République; sous le prétexte ridicule de lutter contre la contrebande de guerre, elles ont même interdit l'importation dans la République d'Indonésie d'aiguilles à coudre. En même temps, elles rendaient impossible toute exportation en provenance de la République en maintenant un blocus sur terre et sur mer. Par leur blocus des côtes de la République, les autorités néerlandaises ont complètement coupé ce pays du reste du monde et lui ont rendu le commerce avec les autres pays totalement impossible. Toute cela constitue bel et bien une agression économique contre la République d'Indonésie.

On this matter, too, both the Committee of Good Offices and the Security Council failed to take effective steps to protect the lawful interests of the Republic of Indonesia and its people. As is known, the Security Council, at the 329th meeting, merely adopted an abstract resolution which committed no one and which the Netherlands Government entirely ignored by continuing—to this day—its extremely harsh economic blockade of the Republic of Indonesia.

Là encore, ni la Commission de bons offices, ni le Conseil de sécurité n'ont pris aucune mesure efficace pour protéger les intérêts légitimes de la République d'Indonésie et de sa population. Comme on le sait, le Conseil de sécurité s'est borné à adopter, à la 329ème séance, une résolution purement abstraite et qui n'engageait personne. Aussi le Gouvernement des Pays-Bas n'en a-t-il tenu aucun compte et continue-t-il à imposer à la République d'Indonésie un blocus extrêmement strict.

This short and by no means complete review of the policy of the Netherlands Government towards the Republic of Indonesia is necessary for a clearer understanding of the causes of the subsequent development of events which have led to the new unprovoked attack by Netherlands troops against the Republic of Indonesia in violation of both the *Renville* Agreement and the Security Council's decision on the Indonesian question. The negotiations which took place between the Netherlands and the Republic of Indonesia after the signing of the *Renville* Agreement, in which the Committee of Good Offices participated, yielded no results whatever. It is quite obvious that those negotiations could not have yielded any positive results because of the attitude adopted by the Netherlands representatives in Indonesia.

Ce rapport, court et incomplet, de la politique adoptée par le Gouvernement néerlandais à l'égard de la République d'Indonésie était indispensable pour faire mieux comprendre les raisons des événements ultérieurs qui sont à l'origine de la nouvelle agression lancée, sans aucune provocation, par les troupes des Pays-Bas contre la République d'Indonésie et qui ont abouti à la violation, tant de l'Accord du *Renville* que de la résolution du Conseil de sécurité sur la question indonésienne. Les négociations qui se sont déroulées entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie après la conclusion de l'Accord du *Renville* et auxquelles la Commission de bons offices a également pris part n'ont abouti à aucun résultat. Or, cela était à prévoir, étant donné la position adoptée par le Gouvernement néerlandais.

The Netherlands Government did all it could to draw out the negotiations by proposing all kinds of new unfair conditions and making demands which the Republic could not accept, and finally succeeded in creating a deadlock in the negotiations.

In August 1948 the Dutch colonial authorities in Batavia carried out a raid on the building occupied by the Republican delegates who had come to Batavia for political talks with Netherlands representatives. They seized the documents of the Republican delegation and arrested some of its members. By that gross violation of the personal and diplomatic immunity of the Republican delegation, the Dutch finally sabotaged the negotiations. The Government of the Republic of Indonesia was deprived of the possibility of carrying out further negotiations with the Netherlands, as the Netherlands Government refused to guarantee the diplomatic immunity of the Republican delegation. Thus, the collapse of the negotiations between the Netherlands and the Republic of Indonesia was the fault of the Netherlands Government. No agreement on political issues was reached.

All these arbitrary actions, undertaken by the Netherlands Government in violation of the *Renville* Agreement in order to harm the interests of the Republic and weaken it, took place before the eyes of the Committee of Good Offices, which in fact served merely as a screen to conceal those unilateral actions and undertook no steps of its own to protect the legitimate interests of the Republic of Indonesia.

The Committee itself practically decided to stand aside from the negotiations between the Netherlands and the Republic of Indonesia. Its documents show that during the last few months, since May 1948, it took practically no part in the political negotiations between the Netherlands and the Republic of Indonesia.

What did the Committee do during that time? From the statement of the United States representative on the Committee [*S/1129*] we gather that he in particular was engaged for many months on so-called "informal techniques outside the official meetings of the Committee". He explains that activity as constituting attempts to induce the parties to resume negotiations. But the statement made yesterday [*388th meeting*] by the representative of the Netherlands throws some light on the nature of those off-stage activities. He admitted that the letter [*S/1129*] sent on 13 December 1948 by the Prime Minister of the Indonesian Republic, Mr. Hatta, to the United States representative on the Committee, Mr. Cochran, for transmission to the Netherlands delegation, which in effect bears the character of a surrender to the Netherlands Government, was written under pressure applied by Mr. Cochran himself. For this Mr. Cochran

Le Gouvernement des Pays-Bas n'a épargné aucun effort pour faire traîner ces négociations en longueur. Il a proposé des conditions de plus en plus dures et a dressé des exigences inacceptables pour la République; en fin de compte, il a fait tant et si bien que les pourparlers ont abouti à une impasse.

Au mois d'août 1948, les autorités coloniales néerlandaises de Batavia ont organisé un raid contre le bâtiment occupé par la délégation républicaine qui était arrivée à Batavia pour poursuivre des négociations politiques avec les représentants des Pays-Bas. Ces autorités ont saisi les documents de la délégation républicaine et ont arrêté certains de ses membres. Par cette violation flagrante de l'immunité personnelle et diplomatique de la délégation républicaine, les Pays-Bas ont définitivement saboté les négociations. Le Gouvernement de la République a été privé de toute possibilité de poursuivre les négociations avec les Pays-Bas, car le Gouvernement néerlandais ne garantissait pas l'immunité diplomatique à la délégation de la République. Ainsi, les négociations entre les Pays-Bas et l'Indonésie ont-elles brusquement pris fin par la faute du Gouvernement des Pays-Bas. Aucun accord n'a été atteint sur les questions politiques.

Tous ces actes arbitraires, incompatibles avec les termes de l'Accord du *Renville*, contraires aux intérêts de la République et destinés à affaiblir cette dernière, le Gouvernement des Pays-Bas les a commis au vu et au su de la Commission de bons offices. Cette dernière a joué le rôle d'un écran qui dissimulait ces agissements unilatéraux et n'a rien fait pour défendre les intérêts légitimes de la République.

En fait, la Commission a, de son propre gré, renoncé à prendre part aux négociations menées entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie. Il ressort en effet des documents de la Commission que, au cours de ces derniers mois, c'est-à-dire depuis la fin de mai, celle-ci n'a pris, en réalité, aucune part aux négociations politiques entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

On est en droit de se demander ce qu'a fait la Commission pendant toute cette période. Il ressort des déclarations du représentant des Etats-Unis [*S/1129*] que, comme plusieurs autres représentants, il a pendant plusieurs mois, comme il le dit lui-même, agi "à titre officieux, en dehors des réunions officielles de la Commission". Selon lui, ces démarches auraient eu pour but d'amener les parties à reprendre leurs négociations. Toutefois, le représentant des Pays-Bas nous a révélé, dans sa déclaration d'hier, [*388ème séance*], la nature véritable de cette activité menée dans les coulisses. Il a reconnu en effet que la lettre [*S/1129*], en date du 13 décembre dernier, qui avait été adressée par M. Hatta, Premier Ministre de la République d'Indonésie, à M. Cochran, représentant des Etats-Unis à la Commission, pour transmission à la délégation des Pays-Bas, lettre qui constituait en fait une capitulation devant les exigences

was thanked by the Netherlands Government through its representative yesterday.

From the statements of Mr. de Groot made in the Netherlands Chamber of Deputies on 25 October 1948, we learn that Mr. Ogburn, the United States alternate on the Committee of Good Offices, in a talk with President Soekarno and Prime Minister Hatta at the beginning of July of this year, in the village of Sarangan in Java, demanded that the Government headed by Mr. Hatta should open an "anti-red campaign" and promised United States arms and instructors for that purpose.

From these facts it is evident that the secret activities of the United States representative on the Committee of Good Offices in practice consisted, on the one hand, in forcing the Government of the Republic to make ever greater concessions to the Netherlands Government, and, on the other, in inciting the Republican Government to suppress the activities of democratic Indonesian patriots fighting for the freedom and independence of their country and their people.

It goes without saying that such informal activities on the part of members of the Committee of Good Offices undermined and weakened the Republic, thereby playing into the hands of the Dutch aggressors. It encouraged the aggressive policy of the Netherlands Government towards the Republic of Indonesia.

Such activities behind the scenes could not, of course, promote the success of the work of the Committee of Good Offices. It reduced the Committee's role to one, at best, of being a mere recorder of events and a transmitter of letters and communications from one party to the other, thus undermining the authority of the Security Council, under cover of whose name the Committee of Good Offices was supposed to work. I say "supposed to work" because in actual fact the Committee acted independently, deeming it unnecessary even to inform the Council of the important political proposals which it recommended to both parties in its own name. Such a case occurred, for instance, in June 1948, when the representatives of the United States and Australia on the Committee of Good Offices submitted their proposals to both parties as a basis for an agreement between the Netherlands and the Republic of Indonesia, while actually withholding those proposals from the Security Council. For all these reasons, the Committee went bankrupt.

The Netherlands Government, having sabotaged the negotiations with the Republic of Indonesia, did not in fact renew them until November. According to the international Press, the intervening period was used by the Netherlands authorities to send further contingents of their troops to Indonesia and to prepare for an armed attack on the Republic of Indonesia.

du Gouvernement néerlandais, avait été écrite sous la pression de M. Cochran lui-même. Et le représentant des Pays-Bas en a remercié hier M. Cochran au nom de son Gouvernement.

Selon une déclaration faite le 25 octobre 1948 par M. de Groot à la Chambre des députés des Pays-Bas, M. Ogburn, suppléant du représentant des Etats-Unis à la Commission de bons offices, aurait rencontré le Président Soekarno et M. Hatta, Premier Ministre, au début du mois de juillet dernier, dans le village de Sarangan, à Java, et aurait exigé d'eux que le cabinet Hatta entreprît une campagne contre les "rouges"; pour ce fait, il aurait promis de mettre à leur disposition des armes et des instructeurs américains.

Tout cela montre que l'action menée dans les coulisses par le représentant des Etats-Unis à la Commission de bons offices avait en réalité pour but, d'une part, de faire pression sur le Gouvernement de la République d'Indonésie pour l'amener à faire des concessions de plus en plus larges au Gouvernement des Pays-Bas et, d'autre part, d'inciter le Gouvernement de la République à réprimer l'activité des démocrates et des patriotes indonésiens qui luttent pour l'indépendance de leur pays et de leur peuple.

Il est évident que cette activité officieuse des membres de la Commission de bons offices a eu pour effet d'affaiblir la République et de briser ses forces et que, par là même, elle a servi les agresseurs néerlandais. Elle a encouragé la politique d'agression adoptée par les Pays-Bas à l'égard de la République d'Indonésie.

Il est clair que cette activité officieuse n'était pas de nature à contribuer au succès des travaux de la Commission de bons offices. En mettant les choses au mieux, elle réduisait la Commission au rôle d'un organe chargé d'enregistrer les événements et de transmettre les lettres et les communications émanant des parties en présence, ce qui compromettait le prestige du Conseil de sécurité sous l'autorité duquel elle travaillait, du moins en théorie. Je dis "en théorie", parce que, en réalité, la Commission agissait en toute indépendance, n'estimant même pas nécessaire de porter à la connaissance du Conseil de sécurité les propositions politiques importantes qu'elle adressait de son propre chef aux parties en cause. C'est ce qui s'est produit notamment en juin 1948, lorsque les représentants des Etats-Unis et de l'Australie à la Commission de bons offices ont soumis aux parties des propositions qui devaient servir de base à une entente entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie et qui, en fait, ont été dissimulées au Conseil de sécurité. Tout cela a mené la Commission à la faillite.

Le Gouvernement des Pays-Bas, qui avait fait échouer les négociations avec la République d'Indonésie, ne les a pas reprises avant novembre dernier. La presse internationale a révélé que les autorités néerlandaises avaient profité de cet intervalle pour poursuivre l'envoi de renforts en Indonésie et pour préparer leur agression contre la République.

Last September the Netherlands Government called together a conference of its Indonesian henchmen, in which the representatives of the puppet regimes set up by the Netherlands in various parts of Indonesia participated. At that conference, the Netherlands Government stated its intention of officially proclaiming the creation of an Indonesian federation in the form of a so-called United States of Indonesia, and also to create a provisional federal government.

As is known, that conference was held after the collapse of negotiations with the Republic. It goes without saying that that action was undertaken by the Netherlands Government for the purpose of exerting political pressure on the Republic, and was an official expression of its intention to create what it calls the United States of Indonesia and a provisional federal government of those States, composed of its puppet leaders in Indonesia, regardless of the legitimate interests of the Republic and in violation of its obligations under the *Renville* Agreement concerning political negotiations and the conclusion of an agreement with the Republic as a precondition of the solution of the question of the political structure of Indonesia.

At the same time, the Netherlands military authorities in Indonesia increased their slanderous and subversive propaganda against the Republic of Indonesia. The "Military Information Bureau" created by the Dutch daily poured out floods of lies and calumnies against the Republic through the Press and radio, accusing it of an alleged violation of the truce agreement. As is known, the Government of the Republic took all possible measures to observe closely the conditions of the truce and to give the Netherlands Government not the slightest motive for making accusations against it. It can even be said that the Government of the Republic made excessive concessions, which often bore the character of a surrender to the Netherlands Government, thus encouraging the latter to put forward new and unjustified demands which were humiliating to the Republic. Having no reasons or grounds to accuse the Republic, the Dutch colonial authorities could think of nothing better than to blame it for the disorders taking place on territory occupied by the Netherlands.

The heartless colonial policy of the Netherlands authorities is provoking justified indignation among the Indonesian population of the territory occupied by the Netherlands troops. That policy of colonial oppression, terror and brute force applied to the Indonesian patriots, of shameless exploitation and inhuman oppression of the local population, is provoking acts of indignation, demonstrations of dissatisfaction, disorders and even uprisings of the local population against the Dutch colonial yoke. The Netherlands authorities are trying to put the blame for what they report as "disorders" on

En septembre dernier, le Gouvernement néerlandais a convoqué à La Haye une conférence de ses hommes de paille en Indonésie, conférence à laquelle prirent part les représentants des gouvernements fantoches créés par les Pays-Bas dans diverses régions de l'Indonésie. Au cours de cette conférence, le Gouvernement néerlandais a annoncé officiellement son intention de créer une fédération indonésienne, sous le nom d'Etats-Unis d'Indonésie, et de former un gouvernement fédéral provisoire.

Comme on le sait, cette conférence a eu lieu après l'échec des négociations avec la République. Il va de soi que le Gouvernement des Pays-Bas a entrepris cette manœuvre afin d'exercer une pression politique sur la République. Le Gouvernement annonçait ainsi officiellement que, en créant ce qu'il appelle les Etats-Unis d'Indonésie et en formant, dans ce pays, un gouvernement fédéral provisoire composé de ses hommes de paille, il entendait passer outre aux intérêts légitimes de la République et aux clauses de l'Accord du *Renville*, qui prévoyaient, à titre de condition préliminaire à tout règlement de la question du régime à établir en Indonésie, des négociations politiques et un accord avec la République d'Indonésie.

En même temps, les autorités néerlandaises en Indonésie ont intensifié leur campagne de diffamation et de propagande subversive dirigée contre la République. Le "Bureau d'information militaire" qu'elles ont créé déversait quotidiennement, par la presse et la radio, des torrents de mensonges et de calomnies à l'adresse de la République, en l'accusant, notamment, d'avoir violé l'accord de trêve. On sait cependant que le Gouvernement de la République a fait tout son possible pour assurer le respect rigoureux de la trêve et pour éviter de fournir au Gouvernement des Pays-Bas le moindre prétexte de formuler des accusations contre la République. On peut même dire que, en maintes occasions, le Gouvernement républicain a fait des concessions si larges, qu'elles ont eu le caractère d'une véritable capitulation et que, par là même, elles ont encouragé les Pays-Bas à présenter de nouvelles exigences injustifiables et de plus en plus humiliantes pour la République. N'ayant aucune raison valable pour accuser la République, les autorités coloniales néerlandaises n'ont rien trouvé de mieux que de rejeter sur elle la responsabilité des troubles qui se produisent sur le territoire occupé par les Pays-Bas.

Ce sont pourtant les autorités néerlandaises elles-mêmes qui provoquent, par leur politique coloniale inhumaine, la juste colère et l'indignation légitime de la population d'Indonésie vivant sur le territoire occupé par les troupes des Pays-Bas. La politique d'asservissement colonial qu'elles ont adoptée dans ce pays, la terreur et la violence qu'elles pratiquent à l'égard des patriotes indonésiens, l'exploitation éhontée et l'oppression inhumaine qu'elles réservent à la population locale, provoquent l'indignation et des manifestations de mécontentement, engendrent des troubles et même des révoltes de la popu-

the Government of the Republic of Indonesia, by accusing it of violating the truce agreement. It is obvious to every sane and objective person that the cause of these so-called disturbances is the colonial policy of the Netherlands authorities and that the Government of the Republic has no connexion whatsoever with it. There is no doubt that the Netherlands authorities are very well aware of this themselves but need a pretext to justify their hostile and aggressive policy towards the Indonesian Republic. The acts of the Netherlands Government already mentioned provide the clearest possible evidence that that Government aimed from the very first, not at reaching agreement with the Republic, but at intensifying hostilities against it.

In November the Netherlands Government despatched a delegation to Indonesia for the ostensible purpose of reopening bilateral negotiations with the Republic. In the light, however, of the aforesaid hostile measures undertaken by the Netherlands Government against the Indonesian Republic, and also in view of the fact that the Netherlands Government did not even see fit to invite the Committee of Good Offices—which had devoted itself to the defence of Dutch colonial interests in Indonesia—to take part in these negotiations, it becomes quite clear that on this occasion as well the Netherlands Government had no serious intention of achieving positive results in its negotiations with the Indonesian Republic. This was shown in particular by the Netherlands Government's unconditional demand that negotiations should begin with the so-called violations of the truce by the Republic, while it declined to reopen the political negotiations envisaged by the *Renville* Agreement.

In its official pronouncements the Government of the Republic has frequently rejected and revealed as slanderous and unfounded the charges of alleged violation of the truce brought against it by the Netherlands authorities. The Government of the Republic has rightly upheld the view that discussion of current questions connected with the truce cannot in any way serve as an obstacle to the reopening of political talks on the structure of the future Indonesian State and on the achievement of political agreement between the Netherlands and the Indonesian Republic. In the attempt to remove all obstacles to the resumption of negotiations, the Government of the Republic proposed to the Netherlands authorities that a joint *communiqué* should be published, appealing to the population of the Republic and of areas occupied by the Netherlands troops to abstain from hostile acts, to co-operate in averting violations of the truce, to refrain from circulating reports liable to create an unfavourable atmosphere, and so forth. The Netherlands authorities, however, refused to publish such a joint *communiqué*, while continuing to charge the Government of the Republic with violations of the truce.

lation indigène contre le joug de la servitude coloniale que lui ont imposé les Pays-Bas. Les autorités néerlandaises ont beau accuser la République de fomenter ce qu'elles appellent "des troubles" et de violer ainsi l'accord de trêve, toute personne de bon sens et animée d'un esprit d'impartialité comprendra que c'est la politique coloniale des autorités néerlandaises qui est à l'origine de ces prétendus désordres et que le Gouvernement de la République n'y est pour rien. Les autorités néerlandaises le comprennent, elles aussi, mais il leur faut un prétexte pour justifier la politique d'agression et d'hostilité qu'elles pratiquent à l'égard de la République. L'attitude adoptée par le Gouvernement des Pays-Bas montre clairement que, au lieu de rechercher un accord avec la République, ce Gouvernement a décidé, dès le début, d'accentuer sa politique d'hostilité à l'égard de cette dernière.

En novembre dernier, le Gouvernement des Pays-Bas a envoyé en Indonésie une délégation qui devait, disait-il, reprendre des négociations directes avec la République. Toutefois, étant donné toutes ces mesures hostiles à la République, étant donné également que le Gouvernement néerlandais n'a même pas jugé possible de faire participer à ces pourparlers la Commission de bons offices — qui pourtant avait pris pour règle de défendre les intérêts coloniaux des Pays-Bas en Indonésie — il est parfaitement clair que, cette fois-là encore, le Gouvernement néerlandais n'avait pas d'intention sérieuse de faire aboutir ces négociations avec la République à un résultat positif. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rappeler que le Gouvernement des Pays-Bas a demandé, à titre de condition *sine qua non,* que les négociations portassent avant tout sur les violations de la trêve qui auraient été commises par la République, et qu'il a refusé de reprendre les négociations politiques prévues par l'Accord du *Renville.*

Dans ses déclarations officielles, le Gouvernement de la République a plus d'une fois réfuté les accusations des autorités néerlandaises selon lesquelles la République aurait violé l'accord de trêve, et a montré que ces accusations étaient mensongères et dénuées de tout fondement. Le Gouvernement de la République estimait, à juste titre, que l'examen des questions concernant l'application de la trêve n'empêchait en rien la reprise des négociations politiques relatives au régime futur de l'Indonésie et à la conclusion d'un accord entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie. Désireux d'écarter tout obstacle s'opposant à la reprise de ces négociations, le Gouvernement de la République a proposé aux autorités néerlandaises de publier un communiqué commun invitant la population de la République, ainsi que celle des régions occupées par les troupes néerlandaises, à s'abstenir de tout acte d'hostilité, à collaborer en vue du respect de la trêve, à ne pas diffuser d'informations de nature à créer une atmosphère défavorable, etc. Toutefois, les autorités néerlandaises ont refusé de publier un communiqué commun de cet ordre, tout en continuant à accuser la République d'avoir violé la trêve.

The bilateral negotiations, which began between the Netherlands and the Indonesian Republic in November, were broken off by the Netherlands delegation as early as 5 December. From the special report of the Committee of Good Offices of 12 December [*S/1117*] we see that the Government of the Republic "has shown its good will and gone to the limit in offering concessions towards the viewpoints of the Netherlands". In the course of the negotiations, however, the Netherlands delegation confined itself to putting forward demands having the character of an ultimatum, and insisted upon the Republic's unconditional acceptance of the Dutch terms. These terms required that the Netherlands representative in Indonesia should be granted unrestricted rights and extraordinary powers, including the sole command of all the armed forces of the so-called United States of Indonesia, which would have resulted in the virtual liquidation of the armed forces of the Republic. The Netherlands Government demanded that the Government of the Indonesian Republic be deprived of all rights and powers, the Republic itself being reduced to the level of a puppet State of the usual type, entirely subordinate to the Netherlands representative in Indonesia.

For its part, the Government of the Republic put forward the following four terms, which are just and more than modest [*S/1117/Add.1*]:

1. The interim government "to have a national character and to be vested with concrete powers";

2. The ministers of this interim government "to be persons with adequate sense of responsibility and to be known throughout Indonesia";

3. The interim government "to pledge the observance of the democratic principles and to promote the development of democracy among the population";

4. The interim government "eventually to be responsible to a constituent assembly".

The Netherlands delegation, however, bluntly rejected these legitimate and just demands of the Republic. According to the report of the Committee of Good Offices, the November talks made it quite plain that the Netherlands Government intended to set up a provisional federal government before 1 January 1949 without the participation of the Republic and without holding further official conversations with it. This policy of the Netherlands Government is quite clearly a direct violation of the pledges it assumed under the *Renville* Agreement. The delegation's statement that further talks with the Republic would serve no useful purpose, even if the Committee of Good Offices took part, is a direct challenge to the Security Council.

All this is evidence that the Netherlands Government and those responsible for an aggressive

Les négociations directes engagées en novembre dernier entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie ont été rompues, dès le 5 décembre, par la délégation des Pays-Bas. Le rapport spécial du 12 décembre de la Commisison de bons offices [*S/1117*] indique que le Gouvernement de la République "a fait preuve de bonne volonté et est allé aussi loin qu'il le pouvait dans la voie des concessions au point de vue des Pays-Bas". Quant à la délégation des Pays-Bas, elle s'est bornée à présenter, au cours de ces négociations, des revendications ayant le caractère d'un ultimatum et à insister pour que la République acceptât sans réserve les conditions néerlandaises. Or, ces conditions équivalaient en fait à l'attribution au représentant des Pays-Bas en Indonésie de droits illimités et de pouvoirs exceptionnels, y compris le commandement de toutes les forces armées des prétendus Etats-Unis d'Indonésie, ce qui supprimait virtuellement les forces armées de la République. Le Gouvernement des Pays-Bas exigeait que le Gouvernement de la République d'Indonésie fût privé de tous ses droits et pouvoirs et fût réduit à l'état d'un simple gouvernement fantoche, entièrement aux ordres du représentant des Pays-Bas en Indonésie.

Quant au Gouvernement de la République, il a présenté, pour sa part, quatre conditions fort légitimes et plus que modérées [*S/1117/Add.1*]:

1. Le gouvernement intérimaire doit "avoir un caractère national et être investi de pouvoirs définis";

2. Les Ministres de ce gouvernement intérimaire doivent avoir "le sens de leurs responsabilités" et être connus dans toute l'Indonésie;

3. Le gouvernement provisoire doit "s'engager à se conformer aux principes démocratiques et à encourager l'évolution démocratique de la population";

4. Le gouvernement provisoire doit "être responsable ultérieurement devant une assemblée constituante".

Toutefois, la délégation des Pays-Bas a brutalement rejeté ces demandes légitimes et justifiées de la République. Ainsi que l'indique le rapport de la Commission de bons offices, les négociations de novembre ont montré que le Gouvernement des Pays-Bas avait l'intention de former, avant le 1er janvier 1949, un gouvernement fédéral provisoire, et ce, sans y faire participer la République et sans autres négociations officielles avec elle. Il est clair que cette politique du Gouvernement des Pays-Bas constitue une violation flagrante des engagements contractés par ce Gouvernement aux termes de l'Accord du *Renville*. Quant à la déclaration de la délégation des Pays-Bas selon laquelle il serait inutile de poursuivre les négociations avec la République, fussent-elles menées avec la participation de la Commission de bons offices, elle constitue un véritable défi au Conseil de sécurité.

Tout cela montre bien que le Gouvernement des Pays-Bas, et ceux qui inspirent sa politique

imperialist policy in that country do not consider they have any interest in the attainment of agreement or in the development of normal and peaceful relations with the Republic. What they want is neither agreement nor the re-establishment of normal relations but negotiations for an agreement so as to prevent agreement, cast the blame on the Republic and thereby "prove" the impossibility of agreement and co-operation with the Republic. In the final analysis, the Netherlands Government needed all this in order to conceal its aggression against the Republic from world public opinion.

Additional documents submitted to the Security Council by members of the Committee of Good Offices show that on the evening of 17 December the Government of the Netherlands presented the Government of the Republic, through the intermediary of the United States representative, with what amounted to a humiliating ultimatum and, without waiting for an answer, attacked the Republic with its armed forces on the morning of 19 December.

Netherlands troops landed from the air near the Republican capital of Jogjakarta; arrested the official representatives of the Republic in Batavia, thereby committing a second flagrant violation of the generally accepted standards laid down in international law guaranteeing the diplomatic immunity of members of foreign delegations; and arrested several members of the Republican Government, headed by the President and the Prime Minister.

Netherlands armed forces are engaged in military operations against the Republic. At the same time the Government of the Netherlands has, in violation of the *Renville* Agreement, issued a unilateral decree establishing a so-called provisional Interim Federal Government of the United States of Indonesia, in which the Indonesian Republic does not participate. Such deeds by the Government of the Netherlands can only be described as constituting an act of aggression against the Republic. This second unprovoked attack excites the just indignation of all decent people throughout the world.

These acts of the Netherlands Government mean nothing but the use of brute force, deliberate and premeditated violation of an agreement concluded with the participation of the United Nations, a challenge to world public opinion and a calculated and planned act of aggression carried out in violation of the decisions and principles of the United Nations. This is the only way such acts can be described on the basis of the information contained in the official telegram [*S/1138*] of 22 December from the Committee of Good Offices. This document makes it quite plain that the Government of the Netherlands has committed a flagrant breach of its pledges under the *Renville* Agreement, that it has long been preparing for a military offensive against the Republic and that this offensive was unprovoked, since the Republic and its armed forces have strictly complied with the terms of the truce

d'agression impérialiste, considèrent qu'ils n'ont aucun intérêt à un accord ou à l'établissement de relations normales et amicales avec la République. Ce qu'ils recherchent, ce n'est ni un accord ni l'établissement de relations normales, mais un prétexte pour saboter l'accord, pour rejeter la responsabilité de cette manœuvre sur la République et pour "prouver" ainsi qu'il est impossible de s'entendre et de collaborer avec cette dernière. En dernière analyse, le Gouvernement des Pays-Bas avait besoin de tout cela pour justifier devant l'opinion mondiale l'agression qu'il avait lancée contre la République.

Il ressort des documents supplémentaires présentés au Conseil de sécurité par les membres de la Commission de bons offices que, le 17 décembre, le Gouvernement des Pays-Bas a présenté au Gouvernement de la République d'Indonésie, par l'intermédiaire du représentant des Etats-Unis, un ultimatum humiliant et que, le 19 au matin, il a lancé ses forces armées contre la République sans attendre la réponse à cette note.

Les Hollandais ont jeté des troupes aéroportées aux environs de Djokjakarta; ils ont arrêté les représentants officiels de la République à Batavia, violant ainsi, encore une fois, de la façon la plus flagrante, les principes élémentaires du droit international qui assurent l'immunité diplomatique aux délégations étrangères. Ils ont aussi arrêté plusieurs membres du Gouvernement de la République, et notamment son Président et le Premier Ministre.

Les forces armées néerlandaises poursuivent des opérations militaires contre la République. En même temps, le Gouvernement des Pays-Bas a décrété, par un acte arbitraire, et en violation de l'Accord du *Renville,* la création d'un prétendu Gouvernement fédéral provisoire intérimaire des Etats-Unis d'Indonésie, dont la République est exclue. Ces mesures adoptées par le Gouvernement des Pays-Bas constituent une agression pure et simple contre la République. Cette nouvelle agression non provoquée soulève l'indignation des honnêtes gens du monde entier.

Il s'agit là d'un emploi de la force brutale, d'une violation préméditée d'un accord qui avait été conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un défi lancé à l'opinion mondiale, d'une agression préparée d'avance et commise au mépris des principes et des décisions de l'Organisation des Nations Unies. Il n'est, en effet, pas possible de juger autrement les agissements du Gouvernement des Pays-Bas, si l'on s'appuie sur les informations contenues dans le télégramme officiel de la Commission de bons offices, en date du 22 décembre dernier [*S/1138*]. Ce document montre clairement que le Gouvernement des Pays-Bas a violé, de la manière la plus flagrante, les engagements qu'il avait contractés aux termes de l'Accord du *Renville,* qu'il a préparé de longue date son agression contre la République et qu'il s'agit là d'une agression non provoquée, puisque la République

and have given no pretext for armed aggression by the Netherlands.

It becomes clear that the Dutch colonizers in Indonesia have learned nothing and forgotten nothing where their colonial policy is concerned. They neither understand nor wish to understand that colonial slavery can no longer be imposed by force of arms upon a people which has tasted the blessings of freedom and independence.

Like all the peoples of Asia, who constitute more than half the human race, the Indonesian people have begun to move. Anyone who attempts to obstruct this movement, in which an increasingly important role is being played by the forces of popular liberation, is the proven enemy of human progress. The enemies of progress will not, however, succeed in halting the forward march of history.

Dutch colonial aggression is a breach of international peace and security; it undermines international co-operation and strikes a blow at the prestige and authority of the United Nations. Acts such as these, committed by a Member of the United Nations, are incompatible with the principles of this Organization and represent a threat to international peace and security.

The Security Council must take prompt and effective steps to protect the legitimate interests, integrity and independence of the Indonesian Republic. The Council can no longer remain an indifferent spectator to events in Indonesia. It must take the necessary decisions. It must condemn the aggression committed in Indonesia by the Government of the Netherlands.

The delegation of the USSR considers that hostilities must end immediately. The Security Council must demand that the Netherlands Government withdraw its forces to the positions they occupied before the resumption of hostilities as a preliminary step towards the settlement of the dispute.

In view of the hostile intentions and acts of the Netherlands towards the Republic and in view of the deterioration of relations between them, the USSR delegation proposes the setting up of a Security Council committee composed of the representatives of all States which are members of the Council. The functions of such a committee should include supervising the implementation of the decision on a cease-fire in Indonesia and on the withdrawal of Netherlands troops to the positions they held before the resumption of hostilities. The Committee should also assist in settling the dispute between the Netherlands and the Indonesian Republic as a whole.

The delegation of the USSR will submit a resolution on the question on these lines. It considers it a matter of urgency that the Security

d'Indonésie et ses forces armées s'en sont rigoureusement tenues aux termes de la trêve et n'ont fourni au Gouvernement des Pays-Bas aucun prétexte pour les attaquer.

Il est clair, désormais, que les colonisateurs néerlandais n'ont rien appris ni rien oublié dans leur politique coloniale. Ils ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, qu'il n'est plus possible d'imposer, par la force brutale des armes, la servitude coloniale à un peuple qui a goûté à la liberté et à l'indépendance.

Le peuple d'Indonésie, ainsi que les autres peuples de l'Asie qui constituent plus de la moitié de l'humanité, s'est mis en mouvement. Dans ce mouvement, les forces de la libération nationale jouent un rôle de plus en plus important. Ceux qui cherchent à l'entraver sont les ennemis jurés du progrès de l'humanité. Mais ces ennemis du progrès ne réussiront pas à arrêter la marche de l'histoire.

L'agression coloniale des Pays-Bas est contraire à la paix et à la sécurité internationales, compromet la collaboration internationale et porte atteinte au prestige et à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. De tels actes, commis par un Membre de l'Organisation des Nations Unies, sont incompatibles avec les principes de cette Organisation et mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité a le devoir de prendre d'urgence des mesures efficaces afin de protéger les intérêts légitimes de la République d'Indonésie et d'assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale de celle-ci. Le Conseil ne peut continuer à se tenir à l'écart des événements qui se déroulent en Indonésie. Il doit prendre les mesures qui s'imposent et condamner l'agression lancée par le Gouvernement des Pays-Bas contre la République d'Indonésie.

La délégation de l'URSS estime qu'il faut mettre fin immédiatement aux opérations militaires. Le Conseil de sécurité doit exiger du Gouvernement des Pays-Bas que, à titre de mesure préliminaire au règlement du conflit, il ramène ses troupes sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des hostilités.

Etant donné les intentions et les agissements hostiles des Pays-Bas à l'égard de la République et la tension entre ces deux pays, la délégation de l'URSS propose de créer une commission du Conseil de sécurité, qui serait composée de représentants de tous les Etats membres du Conseil. Cette commission aurait pour tâche de surveiller la manière dont serait appliquée la résolution relative à la cessation des hostilités et au retrait des troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant la reprise des opérations militaires. D'autre part, la commission devrait contribuer au règlement d'ensemble entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

La délégation de l'URSS présentera un projet de résolution à cet effet. Elle estime que le Conseil de sécurité se doit de prendre d'urgence

Council should take resolute measures against Dutch aggression in Indonesia.

The attempts made by the Netherlands representative to justify his Government's aggression against the Indonesian Republic were pitiful and unconvincing, and his arguments fabricated and false. He did not shrink from any method in his search for charges to be levelled against the Republic. He even condemns the Prime Minister of the Republic for referring in his speech to the sympathy felt by the Soviet Union for the struggle of colonial peoples to secure national liberation. It is undoubtedly true that the USSR and its people are sympathetic towards the desire of any people for liberty and independence, and that they are opposed to and condemn all acts of aggression and all attempts to impede the movement of the colonial peoples to secure their national liberation and to impose colonial slavery upon them by the use of force. But can the recognition of this well-known fact by the Prime Minister of the Republic provide the Government of the Netherlands with any grounds to justify aggression against the Indonesian Republic? All this goes to show how false and far-fetched are the arguments used by the Netherlands representative.

The attempts made by the Netherlands representative to make capital of the so-called "communist menace" in Indonesia were not distinguished for their novelty or originality. They were borrowed from the propaganda storehouse of the German fascists and the Japanese imperialists, who, as we know, were in the habit of attempting to conceal all their aggressive operations by loud references to the "communist menace".

There have recently been not a few cases in which the aggressors and warmongers have attempted to shroud their dark deeds in fairy tales about the "communist menace". Such fairy tales can, however, deceive only the very naïve. There can be no doubt that the Dutch aggressors will also fail in their attempt to hide their aggression against the Indonesian Republic behind the communist bogey.

The Dutch aggressors need anti-communist propaganda solely as a smokescreen for the colonial war they are waging in Indonesia in the attempt to destroy the Indonesian Republic and to deprive the people of freedom and independence.

The Netherlands representative's allegations that the Security Council is not competent to discuss the question of aggression of the Netherlands Government against the Indonesian Republic are obviously without foundation. The Indonesian question has long been an international problem and the Netherlands Government cannot pretend that it is a Dutch domestic concern. The Republican Government has been recognized *de facto* by the Netherlands under the Linggadjati Agreement. The Security Council invited the Government of the Republic to take part in the discussion of the dispute

des mesures énergiques contre l'agression néerlandaise en Indonésie.

Le représentant des Pays-Bas a tenté, avec bien peu de succès, d'ailleurs, de justifier l'agression lancée par son Gouvernement contre l'Indonésie. Son argumentation est fausse et artificielle. Tous les moyens lui semblent bons pour accuser la République. Il a même accusé le Premier Ministre de celle-ci d'avoir déclaré que l'Union soviétique suivait avec sympathie la lutte menée par les peuples coloniaux pour leur libération nationale. Oui, il est parfaitement exact que l'URSS éprouve de la sympathie pour tout peuple qui lutte pour sa liberté et son indépendance et qu'elle condamne tout acte d'agression et toute tentative visant à entraver les efforts des peuples coloniaux qui aspirent à leur libération nationale ou à imposer à ces peuples, par la force des armes, la servitude coloniale. Mais est-ce que la mention, par le Premier Ministre de la République, de ce fait universellement connu suffit pour justifier l'agression lancée par le Gouvernement des Pays-Bas contre la République d'Indonésie? Toute cela montre à quel point les arguments du représentant des Pays-Bas sont faux et artificiels.

Le représentant des Pays-Bas a tenté de tirer profit d'une prétendue "menace communiste" en Indonésie. Toute cela n'est pas très nouveau. Il a emprunté ces arguments à l'arsenal des fascistes allemands et des impérialistes japonais, dont la tactique habituelle était de justifier leurs actes d'agression en criant à la "menace communiste".

Nous avons vu, ces temps derniers, bien d'autres cas où les agresseurs et les incitateurs à la guerre tentaient de camoufler leurs agissements sinistres en invoquant "le danger communiste". Toutefois, il faut être bien naïf pour se laisser prendre à des inventions de ce genre. Il n'y a pas de doute que les agresseurs néerlandais ne réussiront pas non plus à faire oublier leur agression contre la République d'Indonésie en agitant l'épouvantail communiste.

Si les agresseurs néerlandais ont recours à la propagande anticommuniste, c'est uniquement parce qu'ils cherchent à justifier la guerre coloniale qu'ils mènent en Indonésie en vue de détruire la République et de frustrer son peuple de sa liberté et de son indépendance.

Quant aux assertions du représentant des Pays-Bas selon lesquelles le Conseil de sécurité ne serait pas qualifié pour examiner la question de l'agression lancée par le Gouvernement des Pays-Bas contre la République d'Indonésie, elles sont dépourvues de tout fondement. Il y a longtemps que la question indonésienne est devenue un problème international, et le Gouvernement des Pays-Bas ne réussira pas à persuader le monde qu'il s'agit là d'une affaire purement intérieure. Aux termes de l'Accord de Linggadjati, le Gouvernement de la République a été reconnu *de facto* par le Gouvernement néerlandais. D'autre

between the Republic and the Netherlands, thereby formally recognizing the Republic as an entirely equal party to the dispute.

The Indonesian Republic was officially proclaimed in August 1945 and possesses all the principal attributes of an independent sovereign State. It has territory, a people, a government, armed forces, and so forth. Its relations with the Netherlands have gone far beyond the stage of a domestic dispute and have become an international problem.

Dutch colonial aggression loosed against the Republic is without doubt a breach of the peace and represents a threat to peace and security throughout Eastern Asia. From the standpoint of international law, it is an armed conflict between two States and none of the references made by the Netherlands Government to so-called police measures can alter the international nature of the conflict. The Security Council is fully justified and competent to consider the Indonesian question and to take a decision on it.

I should like to make a few remarks on the resolution put forward by the Governments of the United States, Syria and Colombia [*S/1142*]. From the documents available to the Security Council it is quite plain that the Netherlands Government committed an act of aggression in resuming hostilities against the Republic in violation of the well-known *Renville* Agreement, concluded on 17 January 1948 with the participation of the United Nations representatives.

The Security Council must call a spade a spade, must call aggression by its real name and condemn the aggressive act of the Netherlands Government.

The draft resolution refers to the resumption of military operations in general terms, but does not say who was responsible for their resumption. The impression made is that hostilities were resumed by both sides simultaneously, thus concealing the indisputable fact of the Netherlands Government's aggression against the Republic. The Netherlands Government is nowhere condemned as the aggressor. The resolution calls on both sides to cease fighting and withdraw their forces. But was it the Republican forces which attacked and invaded Netherlands-controlled territory?

The crux of the matter is being evaded—the authors of the resolution seek to give the impression that each side invaded the territory of the other, which is not in accordance with the facts. It is not right equally to address an appeal for a cease-fire and for the withdrawal of forces to both the Netherlands and the Indonesian Repub-

part, le Conseil de sécurité a invité le Gouvernement de la République à participer à l'examen du différend qui oppose ce pays aux Pays-Bas et a reconnu par là que la République figurait à ce différend comme partie jouissant entièrement de ses droits.

La République d'Indonésie a été proclamée officiellement au mois d'août 1945; elle possède tous les attributs d'un Etat souverain et indépendant, à savoir: un territoire, une population, un gouvernement, des forces armées, etc. Ses relations avec les Pays-Bas ont depuis longtemps dépassé le cadre d'une dispute intérieure et sont devenues un problème international.

L'agression coloniale lancée par les Pays-Bas contre la République d'Indonésie constitue, sans aucun doute, une rupture de la paix et met en danger la paix et la sécurité internationales en Asie orientale. Du point de vue du droit international, il s'agit là d'un conflit entre deux Etats. Le Gouvernement des Pays-Bas a beau parler de prétendues mesures de police, cela ne saurait changer le caractère international de cette affaire. Le Conseil de sécurité est donc parfaitement en droit d'examiner la question indonésienne, et il a pleine qualité pour prendre des décisions à ce sujet.

Je voudrais maintenant présenter quelques observations à propos du projet de résolution soumis par les représentants des Etats-Unis, de la Syrie et de la Colombie [*S/1142*]. Les documents qui sont à la disposition du Conseil de sécurité montrent, avec toute la clarté nécessaire, que le Gouvernement des Pays-Bas s'est rendu coupable d'agression en reprenant les hostilités contre la République et en violant ainsi l'Accord du *Renville* du 17 janvier 1948 qui avait été conclu avec le concours des représentants de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit appeler les choses par leur nom. Il doit dire qu'une agression est une agression; il doit condamner l'acte d'agression commis par le Gouvernement des Pays-Bas.

Le projet de résolution dont je viens de parler mentionne la reprise des hostilités en général, mais évite soigneusement d'en désigner les responsables. Il se crée l'impression que les hostilités ont été reprises par les deux parties simultanément. Ainsi, on dissimule le fait incontestable que l'agression a été lancée par le Gouvernement des Pays-Bas, et on s'abstient de condamner ce pays en tant qu'agresseur. Ce texte invite les deux parties en cause à mettre fin aux opérations militaires et à retirer leurs troupes. Pourtant, peut-on dire que les troupes républicaines ont attaqué le territoire occupé par les Pays-Bas ou qu'elles ont envahi ce territoire?

Les auteurs de cette résolution ont donc déplacé le centre de gravité de la question et ont cherché à donner l'impression que chacune des parties avait envahi le territoire de la partie adverse. Or, cela est contraire aux faits. Il est erroné de demander à la République d'Indonésie, au même titre qu'aux Pays-Bas, de cesser

lic. Such an appeal should be addressed only to the Netherlands as the aggressor.

The last clause of the draft resolution is confined to an instruction that the Committee of Good Offices should, as a matter of urgency, report by telegraph on the responsibility for the resumption of hostilities.

Such a proposal is, to say the least, strange. It can only serve to create the false impression that the Council does not know which is the attacking party, who began operations against whom and which agreements were broken. No one can deny, however, that the Security Council has enough official documents at its disposal to confirm the indisputable fact that the Netherlands Government broke the peace and committed an act of aggression against the Indonesian Republic. It is only necessary in this regard to refer to the latest documents received from the Committee of Good Offices.

The statement made by the United States representative himself leaves no doubt as to which party broke the peace, took the offensive, and thus became the aggressors. This clause of the resolution is thus not merely unnecessary, but harmful, since it affords a loophole to the Dutch aggressors, who are endeavouring to hide behind the supposed "obscurity" as to who is responsible for the resumption of hostilities.

In view of this, the delegation of the USSR cannot support this resolution.

The PRESIDENT (*tranlsated from French*): It is now time for the meeting to come to a close. We might continue the debate at 10.30 a.m. tomorrow. I have just been informed by the Assistant Secretary-General that, thanks to the great efforts of the technical personnel last night, we shall have a limited service of simultaneous interpretation at our disposal tomorrow morning.

The meeting rose at 7.30 p.m.

les hostilités et de retirer ses troupes. Un tel appel ne devrait s'adresser qu'aux Pays-Bas, puisque c'est là l'agresseur.

Le dernier paragraphe de ce projet de résolution se borne à demander à la Commission de bons offices de télégraphier d'urgence les informations qui permettraient d'établir quels sont les responsables de la reprise des opérations militaires.

Une telle proposition est pour le moins étrange. Elle ne peut que donner l'impression que le Conseil ne sait pas quel est l'agresseur qui a engagé les opérations militaires et contre qui, et quels sont les accords qui ont été violés. Pourtant, personne ne saurait nier que le Conseil de sécurité a, à sa disposition, des documents officiels en nombre suffisant pour ne laisser aucun doute sur le fait que le Gouvernement des Pays-Bas a rompu la paix et a commis un acte d'agression contre la République d'Indonésie. A ce propos, il suffit de mentionner les dernières communications reçues de la Commission de bons offices.

La déclaration du représentant des Etats-Unis lui-même ne laisse aucun doute quant à la question de savoir quels sont ceux qui ont ouvert les hostilités et quels sont, par conséquent, les agresseurs. Ainsi donc, le paragraphe que je viens de mentionner est inutile, et même nuisible, puisqu'il laisse une échappatoire aux agresseurs néerlandais, qui pourraient essayer d'affirmer qu'il n'est pas du tout clair à qui incombe la responsabilité de la reprise des hostilités.

Pour toutes ces raisons, la délégation de l'URSS n'est pas en mesure d'appuyer ce projet de résolution.

Le PRÉSIDENT: L'heure est venue de lever la séance. Nous pourrions poursuivre le débat demain matin à 10 h. 30. Le Secrétaire général adjoint vient de me faire savoir que, grâce à un gros effort accompli cette nuit par les techniciens, nous pourrons disposer, demain matin, d'un service réduit d'interprétation simultanée.

La séance est levée à 19 h. 30.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE
H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE
Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA
The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI
Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE
The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE
Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA
Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA
La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—TCHECOSLOVAQUIE
F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK
Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—REPUBLIQUE DOMINICAINE
Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR
Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE
Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE
Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, Ve

GREECE—GRECE
"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA
José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI
Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE
Bokaverzlun Sigfusar Eymundsonnar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE
Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN
Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK
Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN
Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS
N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
'S-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—NOUVELLE-ZELANDE
Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA
Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU
Librería internacional del Perú, S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE
Spotdzielna Wydawnicza "Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE
A.-B. C. E. Fritzes Kungl. Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE
Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY, MONTREUX, NEUCHÂTEL, BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE
Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE
Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—UNION SUD-AFRICAINE
Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPE TOWN and DURBAN

UNITED KINGDOM—ROYAUME-UNI
H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—ETATS-UNIS D'AMERIQUE
International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
Oficina de Representación de Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA
Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YOUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD

Printed in the U.S.A. Price in the U.S.A.: 40 cents March 1949—3